

---

## **Procès-verbal du Conseil Municipal**

---

**Séance du 26 mars 2018**

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 16 heures 15 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

*(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)*

Sont présents : M. Jean-Paul BRET – M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Sarah SULTAN - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - M. Marc AMBROGELLY – Madame Christelle GACHET – M. Jonathan BOCQUET – Mme Laura GANDOLFI - Mme Myriam GROS-IZOPET - Mme Chantal ROUX - Mme Pascale CROZON - M. Jean-Paul CHICH - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - Mme Melouka HADJ-MIMOUNE - M. Pascal MERLIN - Mme Djamilia GHEMRI – M. Hector BRAVO - Mme Chafia TIFRA - M. Frédéric VERMEULIN - Mme Samia BELAZIZ - M. Ikhlef CHIKH – M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Martine MAURICE - Mme Virginie PANICO – M. Hervé MOREL - Mme Dominique ITRI - M. Régis LACOSTE - M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Emmanuelle HAZIZA - Mme Michèle MOREL - M. Stéphane PONCET - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Béatrice VESSILLER - Mme Zemorda KHELIFI - M. Mathieu SOARES

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Damien BERTHILIER (excusé)

M. Alain BRISSARD (excusé)

Mme Dany MONTOIS (pouvoir à Mme Sarah SULTAN)

M. Loïc CHABRIER (pouvoir à M. Prosper KABALO)

Mme Dominique BALANCHE (en retard, pouvoir à Mme Anne REVEYRAND)

M. Movsès NISSANIAN (pouvoir à M. Richard LLUNG)

M. Olivier BAUD (absent)

M. Yann CROMBECQUE (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

M. Jacky ALBRAND (pouvoir à M. Mathieu SOARES)

Mme Yasmina SALHI (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

Mme Natalie PERRET (pouvoir à M. Didier VULLIERME)

Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à M. Ali Mohamed AHAMADA)

M. Michel CASOLA (pouvoir à M. Stéphane PONCET)

Mme Prune CHANAY (pouvoir à M. Damien BERTHILIER)

M. Olivier GLUCK (pouvoir à Mme Zemorda KHELIFI)

- : -

**M. LE MAIRE.**- Nous allons commencer notre séance par l'appel nominal. Je donne la parole à Mathieu Soares.

*(M. Soares procède à l'appel nominal.)*

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Avant d'entamer notre ordre du jour, je voudrais, mes chers collègues, que nous ayons une pensée pour les victimes de l'attentat terroriste de Trèbes vendredi 23 mars.

En votre nom à tous, je pense, je veux rendre un hommage particulier au gendarme Arnaud Beltrame qui a accompli un acte suprême d'héroïsme en prenant volontairement la place d'une otage civile et en donnant ainsi sa vie pour sauver celle d'une autre. Il a incarné à la fois la grandeur et le courage et il est l'honneur de notre pays.

Nous pouvons saluer sa mémoire et celle des autres victimes en respectant un moment de recueillement et de silence.

*(Il est respecté une minute de silence.)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

Les drapeaux seront en berne sur l'Hôtel de Ville mercredi, jour de l'hommage national qui lui sera rendu par le président de la République aux Invalides.

Je vais soumettre le procès-verbal de la séance du 26 février 2018 à votre vote. Vous avez reçu le compte rendu en même temps que la convocation d'aujourd'hui.

Avez-vous des observations ? Il n'y en a pas.

**- Adopté à l'unanimité -**

Vous avez eu connaissance des décisions que j'ai prises en vertu de l'article L.2122 du Code général des collectivités territoriales, décisions jointes également à cet ordre du jour.

Nous allons maintenant passer véritablement à l'ordre du jour du Conseil Municipal en vous annonçant préalablement la date du prochain Conseil Municipal : le lundi 28 mai 2018 à 16 heures.

L'ordre du jour de notre Conseil Municipal commence par une série de délibérations à caractère financier. Lors de la conférence des présidents, nous avons convenu que les délibérations 2, 3, 4 et 5, c'est-à-dire le compte administratif, l'affectation du résultat 2017, la fiscalité locale et le vote des taux d'imposition pour 2018 et la première décision modificative, seraient regroupées pour la discussion mais soumises à des votes séparés.

Tout le monde, comme c'est la plupart du temps le cas, en a accepté le principe. Le groupe Europe Écologie Les Verts restera dans ses dix minutes mais avec deux intervenants. Cela ne change pas la configuration générale.

**1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MADAME LA TRÉSORIÈRE PRINCIPALE - ANNÉE 2017 – M. Prosper KABALO**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – M. Prosper KABALO**

**3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 – M. Prosper KABALO**

**4 – FISCALITÉ LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 – M. Prosper KABALO**

**5 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – M. Prosper KABALO**

**M. LE MAIRE.-** Je vais demander à M. Kabalo de présenter le compte administratif et il présentera également, comme les intervenants, les trois délibérations qui suivent. Monsieur Kabalo ?

**M. Prosper KABALO.-** Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Le compte administratif a pour but de récapituler l'ensemble des recettes et dépenses intervenues au cours de l'exercice budgétaire. Il permet d'analyser la réalisation de l'exercice et l'état des finances municipales à la date du 31 décembre. Il permet également de vérifier les arbitrages budgétaires initiaux et complémentaires (BP 2017) qui ont été respectés mais de mesurer aussi l'évolution des flux financiers entre deux exercices 2017 et 2016 et, lorsque je ferai des comparaisons, elles seront toujours en fonction de l'exercice précédent donc 2017 et 2016.

Les facteurs marquants de l'exécution de cet exercice 2017 sont :

- Un effet de ciseau qui perdure avec une hausse plus rapide des dépenses réelles (+4,30 %) que des recettes réelles (+1,32 %).
- Un autofinancement qui poursuit une tendance baissière comme on le verra tout à l'heure.
- Un investissement en léger repli mais, là aussi, nous avons des explications sur cette baisse conjoncturelle.
- Un recours accru à l'emprunt mais un endettement qui reste néanmoins tout à fait mesuré.

*(Projection PowerPoint)*

Nous avons là l'intégralité des chiffres, des tableaux et des rubriques en dépenses et recettes d'investissement mais également dépenses et recettes de fonctionnement.

Ce tableau présente l'équilibre et le résultat net global de l'exercice 2017 hors opérations d'ordre, neutralisé des opérations relatives à l'emprunt revolving qui sert à une charge d'intérêt mais qui est factuel puisque c'est en fonction de nos tirages, et qui est

comptabilisé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, qui n'a pas réellement d'incidences sur le budget.

En 2017, en fonctionnement, les recettes réelles s'établissent à 142,47 M€ cessions incluses, contre 140,61 M€ en 2016, soit +1,32 %, et les dépenses réelles à 122,15 M€, en hausse de 4,30 % par rapport à 2016, soit un excédent de fonctionnement qui est notre épargne brute de 20,32 M€.

En investissement, les recettes réelles s'élèvent à 18,66 M€ et les dépenses réelles à 39,42 M€, soit un déficit d'investissement de 20,76 M€ qui est donc compensé pratiquement par notre excédent d'investissement de 20,32 M€, soit un léger décalage entre les deux postes. Grâce à cette section d'investissement, nous arrivons à combler cet écart.

La hausse des recettes courantes est liée en partie au contrecoup du conflit dans les cantines qui a fortement impacté le service de la restauration. Compte tenu du nombre de jours de grève et des repas non servis, cela a généré une baisse, c'est la raison du décalage important.

D'autres postes sont en évolution à la hausse, dans une moindre mesure, certes, mais nous enregistrons des remboursements de masse salariale par la Métropole pour les postes relevant de l'action économique notamment.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » est marqué par une forte augmentation de produits des droits de mutation sur les transactions immobilières : en 2016, 5,90 M€ de recettes contre 7,27 M€ en 2017. C'est une augmentation du produit de la fiscalité de 1,30 M€, et ceci hors rôles supplémentaires.

Enfin la poursuite de la baisse des dotations et compensations versées par l'État, 2,35 M€ au total, toutefois réduite pour la part liée au plan d'économies de 50 % (1,23 M€), alors qu'il était prévu au départ de subir 2,35 M€ de réfaction mais, finalement, l'État a décidé de ramener à 50 % cette participation des collectivités, ce qui explique un décalage positif.

Tout ceci, malgré tout, est composé par la progression des compensations pour exonération de la taxe d'habitation suite aux multiples revirements sur la demi-part des veuves, la réforme de la DSU et les subventions perçues par la CAF.

Les opérations exceptionnelles intègrent un faible montant de cessions au regard de 2016 en l'absence de subventions exceptionnelles. Il n'y a pas eu de cessions importantes sur cet exercice et il est toujours difficile de faire des comparaisons sur ce type d'opérations puisqu'elles sont liées à des événements ou des opérations d'ordre exceptionnel.

Sur la typologie des recettes réelles de fonctionnement, les impôts ménages (taxe d'habitation et taxes foncières du bâti et non bâti) constituent 53,20 % des recettes réelles totales de fonctionnement contre 52,25 % en 2016. La part respective des trois taxes dans la fiscalité directe hors rôles supplémentaires est la suivante :

- Taxe d'habitation : 41,10 M€ soit 55,16 % des recettes fiscales
- Taxe foncière du bâti : 33,34 M€ soit 4,74 %
- Taxe foncière du non bâti : 75 000 €, soit 0,80 %

La taxe d'habitation reste prépondérante dans la fiscalité directe.

Les compensations et dotations du Grand Lyon demeurent relativement stables dans leur proportion relative : 8,39 % en 2016 contre 8,41 % en 2016.

Les dotations et compensations de l'État ne représentent plus que 13,42 % des recettes contre 16,40 % en 2016 et 18,49 % en 2015.

Enfin, les subventions, produits des immeubles et autres produits restent relativement stables : 22,20 %\* en 2017 contre 22,93 % en 2016.

Je le disais voici un instant, les droits de mutation représentent une taxe fluctuante car elle est assise sur la cession des biens immobiliers se trouvant ainsi fortement corrélée à l'activité du marché de l'immobilier et, à Villeurbanne, nous avons une activité très forte dans le marché de l'immobilier. Cette recette a connu une forte chute en 2009 pour atteindre 3,20 M€. Une reprise a conduit à un plafond en 2011 de 5,57 M€, avant de connaître à nouveau une chute à 4,47 M€ en 2014 et un produit total record en 2017 de 7,277 M€.

On peut constater une forte progression de 23,34 % qui traduit un dynamisme d'un marché porté par le maintien des taux bas en matière de prêts immobiliers alors que les prix de vente au mètre carré auraient tendance à évoluer à la hausse dans un contexte tendu par une forte demande alors que l'offre reste limitée au regard de l'accroissement réel et régulier de la population.

La pérennité d'un tel niveau de recettes n'est donc pas assurée pour les prochaines années et, de ce fait, nous n'avons aucune maîtrise ni la possibilité de partir dans l'élaboration d'un budget sur ce que nous avons perçu une année n-1 pour une année n+1. On resta toujours dans des inscriptions relativement raisonnables. De mémoire, nous avons inscrit 5 M€ et, là, nous avons pratiquement 2,70 M€ de plus sur cette recette.

Les dotations et compensations étatiques sont toujours en baisse. La plupart des dotations versées par l'État relèvent de l'enveloppe normée. Leur évolution globale continue d'être baissière en 2017 avec une diminution de 1,46 % ; en valeur relative, nous percevons 22,80 M€ contre 23,14 M€ l'année précédente.

La dotation forfaitaire à 14,514 M€ régresse de 9,35 %. Elle était de plus de 16 M€ l'an passé. Elle s'établit sur la base de la part liée à la dynamique de la population (230 000 €), puis s'applique ensuite un écrêtement (-436 000 €) destiné à maintenir l'enveloppe globale normée au niveau 2016 et la réfaction de la contribution au redressement des finances publiques (-1,292 M€). Toutefois, cette dernière fut moindre que celle envisagée initialement puisqu'elle a été ramenée à 50 % de ce qui était prévu dans l'implication des collectivités au budget de l'État.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est de 3,946 M€. La réforme mise en place par l'article 59 du projet de loi de finances a réduit le nombre de communes de plus de 10 000 habitants éligibles et modifié l'indice utilisé pour répartir la dotation, ce qui fait que nous enregistrons une forte progression de 17,93 % de cette dotation pour la Ville.

Il est à noter toutefois que cette hausse a été financée par une diminution accrue des autres dotations comme la dotation générale de décentralisation pour laquelle la Ville a perçu 461 000 € et une dotation qui, tous les ans, sert de valeur d'ajustement, la taxe professionnelle qui n'est plus que de 91 301 €. C'est une vraie variable d'ajustement. Elle est pratiquement appelée à disparaître au plus tard en 2019 puisque déjà, cette année, elle est de -69 % par rapport à l'an passé. Elle finira par disparaître au plus tard en 2019, on n'aura plus à parler de cette taxe.

Enfin l'allocation compensatrice de la taxe d'habitation de 3,556 M€ et l'allocation compensatrice de taxe foncière de 144 304 € concernent les exonérations accordées aux personnes à conditions modestes. Cela fait partie de ce qui était déjà accordé, en termes d'exonération et de dégrèvement, concernant la taxe d'habitation dont nous reparlerons tout à l'heure.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 122,115 M€ en 2017 contre 117,111 M€, soit +4,30 %.

Sur le chapitre 011, l'essentiel de la hausse est consécutif à l'organisation des Invites : une année sur deux, cette manifestation engendre une dépense supérieure à 1 M€, ce qui fait ressortir cette augmentation d'une manière forte.

Les atténuations de produits intègrent l'effet de l'évolution du fonds de péréquation intercommunal puisque la réforme de l'intercommunalité au niveau national a modifié la répartition des prélèvements au détriment des communes membres de la Métropole.

Les charges financières sont en forte hausse du fait de l'endettement accru de la Ville, même si le montant reste faible au global vu la taille de la collectivité et que la Ville profite d'une conjoncture de baisse des taux.

Enfin, la hausse forte au chapitre 65 « Autres charges » est essentiellement due à la subvention allouée au CCAS qui a évolué en liaison avec l'accompagnement social de la fermeture des deux EHPAD.

Enfin, l'évolution importante sur le chapitre des frais de personnel qui représente au global plus de 60 % de nos dépenses réelles de fonctionnement : la hausse de 3,30 M€ en valeur absolue se répartit entre mesures nationales pour 1,50 M€, point d'indice, élections et mesures locales pour 1,80 M€, évolution du GVT, solde net des créations et suppressions de postes et enfin évolution de la politique salariale de la commune.

Sur cette typologie de dépenses de fonctionnement, le premier domaine d'intervention de la Ville reste l'éducation qui représente 34 % des dépenses de fonctionnement. Les autres grands domaines sont :

- la culture : 17 %
- le sport et la jeunesse : 16 %
- la petite enfance : 13 %
- l'urbanisme et l'environnement : 8 %

La Ville consacre, comme toujours, 5 % de son budget au social et au logement et 2 % à l'action économique qui, rappelons-le, sont des actions qui relèvent majoritairement de la Région ou de la Métropole.

L'évolution des dépenses d'équipement fait apparaître un investissement en léger repli. L'exercice 2017 permet de constater, au niveau de la réalisation, des dépenses de 32,115 M€. Depuis le début du mandat 2014, le niveau de dépenses est de 134,96 M€, soit en moyenne 33,74 M€ par an, en légère baisse comparé aux trois premières années. Malgré ce constat, on peut raisonnablement estimer que l'objectif affiché de 200 M€ des dépenses d'équipement sera atteint sur le mandat ou en tout cas plus ou moins rapproché, mais on peut dire, compte tenu du budget d'investissement 2017, qu'il sera atteint et certainement dépassé.

Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 32,15 M€, en hausse de 5,78 % par rapport à 2016. Ce chapitre enregistre, entre autres, les dépenses relatives aux frais d'études qui sont préalables aux grands travaux pour 1,32 M€.

Concernant les études, quelques chiffres :

- La construction de l'école Rosa Parks
- Les 6 classes maternelles à l'école Pasteur
- La construction d'un complexe sportif ZAC Gratte-Ciel pour 53 000 €
- Le traitement thermique des façades du gymnase Eugène Fournière pour 24 000 €
- L'équipement accueil jeune enfant Helen Keller pour 160 000 €
- L'extension de la maison de quartier des Brosses pour 68 000 €
- La rénovation des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville de sorte que l'on ait moins froid ou moins chaud

Tout ceci est un échantillon des études réalisées sur l'exercice 2018.

En matière d'acquisition de logiciels ou d'informatique, les dépenses sont de 480 000 €, elles sont réalisées afin de poursuivre le développement de l'administration électronique et l'achat et la maintenance des droits et licences.

Le chapitre des immobilisations corporelles regroupe les crédits consacrés aux terrains, constructions, installations, matériels et outillages techniques pour 8,268 M€ :

- L'acquisition de deux propriétés par la Ville 21-23 rue Paul-Lafargue pour 520 000 €
- L'aménagement de traversières dans l'îlot délimité par le cours Emile-Zola, les rues 4 août, Paul-Lafargue et Rollet
- Les locaux 27 rue Paul-Verlaine pour 410 000 € pour l'accueil de la direction du développement économique et de l'insertion
- L'aménagement au 75 rue Edouard-Vaillant pour 190 000 € du parvis de l'école Jean Zay



- Les locaux du 81 rue Château-Gaillard et 1 rue Dupeuble pour près de 4 M€ en vue de la construction de la nouvelle résidence Château Gaillard.

Le chapitre des immobilisations en cours, la plus grosse dépense (22,24 M€), représente 68,5 % des dépenses réelles d'équipement, en baisse par rapport à 2016 puisque nous étions à 28 M€. Il s'agit de travaux réalisés dans le scolaire avec :

- La poursuite des travaux d'extension et restructuration du groupe scolaire Berthelot pour 2,222 M€
- Les avances pour la construction du groupe scolaire Rosa Parks pour 850 000 €
- La création d'un nouveau restaurant scolaire au Totem pour 520 000 €

À la culture :

- La réfection de la salle « Le grenier à musique » pour 540 000 €

Dans le domaine de la petite enfance :

- La deuxième phase de réorganisation des salles de change au Tonkin pour 66 000 €
- La réfection de la crèche Niboyet pour 28 000 €

Au sport :

- La fin des travaux de restructuration des vestiaires et la mise en accessibilité au centre nautique Étienne Gagnaire pour 830 000 €
- La rénovation de quatre terrains de tennis et la mise en place d'un éclairage à Boiron-Granger pour 105 000 €
- La mise en place d'un éclairage Led aux gymnases Armand et Les Iris pour 88 000 €.

Pour l'administration générale :

- La construction d'un nouveau restaurant administratif au Totem pour 520 000 €
- La fin des travaux d'aménagement des locaux bureaux au 37 rue Paul-Verlaine pour 58 000 €
- L'achèvement de la mise en accessibilité des groupes scolaires Jean Zay, Jean Jaurès et Albert Camus.

Pour les Parcs et jardins :

- Les travaux d'aménagement du parc Jacob Hugentobler pour 1,10 M€
- Le mail piéton Jacques Monod pour 300 000 €
- La rénovation des allées du parc de la Feyssine pour 43 000 €

Pour l'éclairage public :

- La poursuite des travaux de dissimulation des réseaux rues Francia, Paul-Cambon, Decomberousse ou Frédéric-Fays, Séverine et Roses pour 220 000 €
- La requalification de la place Charles-Hernu et de l'avenue Saint-Exupéry pour 420 000 €

Pour les acquisitions immobilières, notamment en VEFA :

- L'équipement adulte/jeune enfant Maisons-Neuves, Jardin des Éléments pour 480 000 €
- Le futur restaurant scolaire et administratif situé rue Albert-Thomas pour 780 000 €.

En termes de subventions d'équipement versées, elles sont de 3,69 M€ dont le premier versement pour l'équilibre de la ZAC Gratte-Ciel centre pour 1,90 M€.

J'en viens à l'évolution de la dette. Tout ceci nécessite d'être financé et nous avons donc un recours accru à l'emprunt mais un endettement qui reste tout à fait mesuré puisqu'il atteint 26,67 M€. A titre d'information, l'endettement par habitant est de 178 € au 31 décembre 2017, la moyenne nationale de la strate étant de 1 169 €.

Certes, ce n'est pas une donnée d'analyse financière car la soutenabilité de la dette se mesure à notre capacité à la rembourser à travers la capacité de désendettement pour la Ville qui est de 1,3 an au 31 décembre 2017 contre 1 an au 31 décembre 2016. Nous restons dans une capacité à nous désendetter relativement courte.

La charge financière reste faible avec l'avantage des taux actuels. Certes, la signature de la Ville a toujours été reconnue et soulignée. Malgré une forte notation, les années 2011-2010 ont connu une période pendant laquelle, malgré notre notation, notre souscription d'emprunt avait du mal à être servie par les banques, il y avait une raréfaction des banques à venir souscrire et répondre à nos appels.

Aujourd'hui, s'agissant de la consultation pour la ligne de trésorerie, 7 banques sur 10 consultées ont répondu pour 10 M€ et 8 établissements sur 10 ont répondu favorablement à notre demande de souscription d'emprunt. La situation s'améliore mais la notation de la Ville a toujours été d'excellente qualité.

Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2017 est de 0,67 %.

Voilà ce qu'il était intéressant et important de dire sur la délibération concernant le compte administratif.

La troisième délibération concerne l'affectation du résultat 2016. Je vous délivre de quelle manière il est affecté.

Le compte administratif fait apparaître, pour la section de fonctionnement, un total des recettes réelles de 143,28 M€ auxquelles s'ajoute l'excédent reporté de l'exercice 2016 de 255 000 €, pour un total de dépenses de 132 M€, soit un résultat de la section de fonctionnement de 11,045 M€.

Ce résultat de fonctionnement est affecté pour partie à la section d'investissement et pour partie en report de fonctionnement : 11,11 M€ pour financer les besoins de financement de la section d'investissement et 255 000 € inscrits en report de fonctionnement sur l'exercice 2017.

Voici pour la délibération concernant le résultat.

Ensuite, nous aurons à voter l'évolution des taux. Je vous rappelle que, depuis 2009, la Ville n'a procédé à aucune modification de ces taux mais nous sommes amenés à vous

proposer ce soir un nouveau vote de taux suite à l'évolution forte du contexte national des collectivités locales.

Avec la perspective de la disparition de la taxe d'habitation à l'horizon 2020, il se dessine progressivement le nouveau cadre fiscal et financier des collectivités locales. Il reste encore des inconnues sur les modalités de compensation de la taxe d'habitation.

Face à ces évolutions, il convient d'être réactif et en tout cas d'anticiper les impacts pour préserver la capacité d'action de la Ville durant les années à venir. Il y va de notre responsabilité de prendre les décisions que nous allons prendre aujourd'hui ou que nous avons prises, notamment notre première action que nous avons soumise au vote le 28 septembre, nous avons délibéré pour ramener le taux d'abattement général à la base historique à 28,05 %. De mémoire, cinq communes en France avaient encore un taux d'abattement très haut. Nous l'avons ramené à 15 % qui est le maximum autorisé par la loi mais qui n'est pas le minimum. On aurait pu passer à 10 % ou 5 % voire à 0. Nous sommes quand même restés sur un taux d'abattement le plus élevé actuel.

Les choses se précisant, les compensations se feront sur la fiscalité base année 2017 et donc pas de compensation liée au changement de l'abattement général à la base que nous avons voté.

Certains contribuables, tout en bénéficiant de la réforme nationale, devraient, du fait de cet abattement ramené à 15 %, payer une taxe d'habitation forfaitaire qui s'élèverait, selon nos calculs, à un maximum de 82 €.

Dès lors, il convient d'envisager de nouveaux ajustements et il faut tout d'abord bien penser à préserver, et c'est une chose importante dans notre réflexion, l'équilibre budgétaire défini et que nous avons voté au mois de décembre pour l'exercice 2018. Nous avons aussi l'impératif de maintenir les recettes prévues dans notre budget.

Il vous est donc proposé ce soir de réduire le taux de la taxe d'habitation et ainsi d'annuler l'impact de l'abaissement de l'abattement général à la base pour compenser, et d'augmenter en conséquence le taux du foncier bâti pour permettre la stabilité de la recette fiscale.

Enfin, pour mémoire, la délibération adoptée en février 2015 qui avait fixé une majoration de 20 % de la taxe d'habitation au titre des résidences secondaires dont je vous rappelle que l'objectif premier n'est pas simplement de taxer ces logements mais plutôt de favoriser la remise sur le marché locatif des logements non occupés.

Aussi, l'évolution de la baisse de la taxe d'habitation a un effet mécanique sur cette taxe sur les résidences secondaires. Nous vous proposons de passer de 20 % de taxation sur ces résidences à 36 %. Je veux préciser que le niveau des cotisations sera le même que celui qui était payé par ces contribuables en 2016. Il n'y a pas de majoration en euro sonnante et trébuchante. Cela n'aura d'implication qu'à partir de l'exercice 2019.

Nous vous proposons ce soir, chers collègues, de fixer les taux de fiscalité locale suivants :

- Taxe d'habitation : 18,94 % contre 21,5 %
- Taxe foncière : 18,91 % contre 16,21 %.

- Taux de foncier non bâti : 17,28 % contre 19,62 %.
- Taux de résidence secondaire : 36 % en 2019 contre 20 %.

Voilà, mes chers collègues, j'en ai terminé. Nous aurons à voter séparément toutes ces délibérations.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Kabalo, merci aussi aux services qui ont préparé ces documents, surtout le compte administratif. Les documents qui accompagnent résultent des choix que nous avons été amenés à faire comme vient le rappeler à la fin de son exposé M. Kabalo.

Nous avons retenu des interventions au maximum de dix minutes pour chacun des groupes. Nous commençons avec M. Hervé Morel pour l'UDI.

**M. Hervé MOREL.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le débat sur le compte administratif est un grand classique de la vie démocratique des communes comme Villeurbanne.

Sur le point-clé de l'endettement, nous notons que la charge de la dette a fortement augmenté d'environ 50 % depuis 2016. Toutefois, nous n'en tiendrons pas rigueur à la municipalité car la capacité de désendettement reste très raisonnable et inférieure à deux ans.

Est-ce que Villeurbanne est pour autant une ville bien gérée ? Oui et non. Oui, car nous ne constatons pas de course en avant sur l'endettement, qui serait d'ailleurs sanctionnée par la nouvelle politique du gouvernement, mais nous pondérons par un non car la progression de la population villeurbannaise simplifie considérablement la gestion des ressources et notamment des ressources humaines. D'autres villes qui doivent faire face à une diminution de leur population ont des difficultés plus grandes avec une baisse des services à réaliser et toutefois une masse salariale qui évolue principalement grâce aux départs en retraite.

Villeurbanne est donc dans une position plutôt favorable, soit !

Les dépenses d'investissement atteignent même au total environ 51 M€, alors que de nombreuses communes ont dû restreindre leur effort d'investissement.

La dernière discussion sur le PLU-H a montré que la population de Villeurbanne continuerait de croître pendant 30 ans.

Le reproche que nous renouvelons est le manque de planification, notamment dans la construction de classes d'école, pourtant prévisible, qui aurait permis par exemple de réduire le recours à des classes et des écoles temporaires qui ont un coût réel pour notre ville.

Comme nous l'avons demandé en commission, il aurait été intéressant de faire le lien entre les investissements et les économies d'énergie. En ce qui concerne l'investissement, nous notons, outre des études, des équipements en éclairage public pour environ 1,50 M€, des rénovations de classes et groupes scolaires pour plus de 1 M€. Certes,

comme le compte rendu de commission le fait remarquer, ces investissements sont complexes et ne concernent pas seulement les économies d'énergie.

Par ailleurs, nous constatons que les dépenses d'électricité, de gaz et de carburant sont en baisse (~ 250 K€), ce qui résulte en partie des investissements du passé.

Comme l'a fort justement énoncé Spinoza en 1677, nul effet n'a lieu avant sa cause. Un graphique montrant tous les investissements qui incluent des efforts pour les économies d'énergie d'une part et la consommation énergétique d'autre part, qui baisse, permettrait par la simple comparaison des deux courbes de montrer de façon claire le lien de cause à effet entre ces investissements et les baisses de consommation ou non.

Concernant le chauffage urbain, nous sommes plus réservés, non pas sur les chiffres présentés mais sur l'avenir d'une telle technologie dont l'intérêt va s'estomper avec l'amélioration énergétique de l'habitat. Comme nous l'avons déjà demandé, il serait utile que la Ville et la Métropole fassent un vrai bilan et une estimation de l'intérêt à moyen terme de cette technique pour éviter des surcoûts probables dans quelques années.

Sur la sécurité, nous avons bien du mal à évaluer le coût de la police municipale. L'absence de comptabilité analytique ne simplifie pas cette analyse. Pour comparer la situation de Villeurbanne, nous nous sommes intéressés au classement des villes françaises en fonction du nombre relatif de policiers municipaux. Villeurbanne, avec environ 2,5 policiers pour 10 000 habitants, se classait en 2015 à la 40<sup>e</sup> place en France alors que Villeurbanne se classe 20<sup>e</sup> par sa population. Pourtant, la loi prévoit que le maire doit veiller, à travers ses pouvoirs de police, à assurer « *le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique* ». Il s'agit là d'un désaccord profond sur la politique de la municipalité qui s'est tristement illustré au dernier Conseil Municipal par les témoignages émouvants des habitants du quartier du Tonkin.

Naturellement, ce n'est pas à la police municipale de procéder à des interpellations en nombre mais, après les interpellations de la police nationale à l'automne, si nous avions, comme les grandes villes françaises, trois fois plus de policiers municipaux, nous aurions pu assurer des rondes de notre police municipale pour prévenir un redémarrage trop rapide du trafic de drogue décrit par les habitants.

Nous ne sommes pas non plus d'accord sur l'évolution du rôle de la police municipale qui doit devenir la police de proximité et, sur ce point, nous sommes en désaccord avec le gouvernement Macron.

Sur le plan des économies, elles sont imposées à toutes les municipalités par la baisse des dotations de l'État, largement confirmées par le gouvernement Macron. Avec un objectif de 1,90 M€ à terme, elles sont constatées à 1,35 M€ en 2017 et prévues à 1,22 M€ pour 2018.

Cet objectif global pour la France doit contribuer à réduire nos dépenses de fonctionnement pour réduire le déficit budgétaire et donc arrêter d'emprunter, pour payer les charges courantes et ainsi commencer à réduire la dette de l'État. C'est un impératif que nous répétons depuis toujours, si l'on veut que la France retrouve une certaine indépendance et ne soit plus astreinte au bon vouloir des marchés financiers.

Nous le répétons régulièrement : tous les pays comparables à la France qui ont fait des réformes de structure ont fortement réduit le chômage et commencent à améliorer le pouvoir d'achat. Ces réformes refusées ou repoussées pendant plus de trente ans sont impératives pour redresser la situation économique et préserver un modèle social de qualité et regagner en pouvoir d'achat.

Nous remercions la municipalité pour ses efforts même si nous les jugeons trop limités et pas assez planifiés.

Sur le sujet des réformes, nous nous permettons d'aborder la réforme du statut du cheminot. Clairement, les grèves promettent d'être dures et longues, mais le gouvernement ne cédera pas, car Macron ne cédera pas ! Le problème de fond est que le statut du cheminot, avec un départ en retraite pour les roulants à 52 ans, s'il a été cruellement justifié dans le passé, n'est plus aujourd'hui justifié ni défendable. Nous devons rappeler les réformes difficiles et pourtant incomplètes des retraites en 2010 et la loi Travail en 2016. Nous nous rappelons Benoît Hamon haranguant la foule le soir de l'adoption de la réforme des retraites et affirmant s'engager au nom du PS à revenir intégralement sur cette réforme. Il n'en a rien été. C'est normal, on ne peut pas défendre l'indéfendable très longtemps. Il en sera de même pour la réforme du statut du cheminot.

Au-delà de cette réforme se pose le vrai problème du transport ferré en France. Moi qui défends très régulièrement le métro à Lyon et à Villeurbanne, je suis obligé de constater que le transport ferré recule partout dans le monde. Dès que la fréquentation est faible, le bus est plus économique et meilleur au niveau du bilan énergétique compte tenu de l'entretien vorace en euros et en énergie des lignes de chemin de fer. Au passage, nous constatons que le statut des conducteurs de bus est très loin de valoir celui des cheminots. Encore une discrimination de gauche. Sur les plus longues distances, l'avion est plus économique en euros et probablement en énergie que le train pour des raisons similaires.

Il est vain de vouloir défendre l'indéfendable.

Nous qui ne sommes pas dans la majorité présidentielle, nous soutenons Macron pour ces réformes. Nous avons toutefois des désaccords.

Sur la taxe d'habitation, nous sommes en désaccord avec le gouvernement Macron car c'est un recul de la décentralisation. Réformer cette taxe est nécessaire car les montants d'imposition semblent souvent arbitraires. Il est maintenant annoncé la suppression de cet impôt. Monsieur l'Adjoint, vous nous avez expliqué que vous avez reporté le manque à gagner prévisible sur la taxe foncière. Soit ! Pour la Ville, c'est équivalent, mais pour les ménages moyens propriétaires de leur logement, cela changera les choses.

Certes, depuis Colbert, on affirme que taxer les pauvres n'est pas possible car ils sont pauvres, taxer les riches n'est pas possible car ils sont trop puissants, il reste donc les ménages moyens à taxer. Nous, nous nous intéressons aussi au pouvoir d'achat des ménages moyens.

Une piste que vous évoquez, Monsieur l'Adjoint, est de prélever un ou deux points de TVA pour compenser la taxe d'habitation. Cela se pratique déjà dans d'autres pays et même, dans certains d'entre eux, le taux de TVA qui va au financement local est voté par Région ou par État dans les fédérations. Cela redonnerait un peu de décentralisation.

L'inconvénient est que cela risque d'aboutir à une augmentation de la TVA. Nous considérons que la TVA est un impôt efficace et qu'il n'est pas injuste car, comme nous l'avons déjà dit, tous les pays d'Europe qui ont un taux de pauvreté nettement inférieur à la France ont un taux de TVA à 24 % ou 25 %.

Ce qui compte, c'est le reste à vivre. L'Europe envisage même une taxe sur le chiffre d'affaires, une TVA, pour obtenir une contribution des GAFAs, les géants d'Internet car, avec la taxation des bénéficiaires, il est trop facile pour un groupe international de s'y soustraire de façon totalement légale.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Parfait, vous avez tenu dans les dix minutes mais vous auriez pu faire moins en nous épargnant un propos sur les cheminots dont on a peine à voir le rapport avec notre compte administratif. Je ne parle même pas de la TVA parce que vous prêtez à M. Kabalo des pouvoirs qu'il n'a pas. Lors de la commission, il a pu évoquer le fait que, dans les pistes du gouvernement, éventuellement, c'était cela, mais vous avez dit que M. Kabalo se faisait l'apôtre du transfert d'une partie de la TVA vers les communes.

**M. Hervé MOREL.**- Je n'ai pas dit cela.

**M. LE MAIRE.**- En tout cas, il ne l'a pas dit et vous, vous l'avez un peu dit.

Je donne la parole à Mme Khelifi et ensuite à Mme Vessiller, toutes les deux devant tenir en dix minutes.

**Mme Zemorda KHELIFI.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Monsieur l'Adjoint aux finances, merci pour cette présentation claire comme chaque année et je salue les services qui font un travail de qualité.

Notons tout d'abord l'effet ciseau lié à une plus forte augmentation des dépenses de fonctionnement (+4,30 %) que celle des recettes de fonctionnement (+1,32 %) et à la baisse de la dotation de l'État (-4,77 %) en 2017 pour notre ville. Cela a pour incidence de réduire l'épargne brute de la commune qui est en baisse et passe de 15 % en 2016 à 13,5 % en 2017, épargne brute qui, je le rappelle, conditionne les capacités d'investissement de la commune, et nous pouvons d'ailleurs constater une baisse des dépenses d'investissement et d'équipement.

Nous le disions déjà lors du vote du budget 2017, et cela se confirme avec le compte administratif : nous ne souscrivions pas au choix de réduire l'investissement de manière aussi importante par rapport à 2016 - une situation qui s'est inversée dans le budget 2018 et c'est tant mieux.

Les travaux qui ont été réalisés en 2017 ont baissé de plus de 23 %, avec 32 M€ au lieu de 37 M€ au CA 2016, avec plus de 4 M€ de travaux prévus non réalisés, ce qui est dommage. Un recours à l'emprunt un peu plus élevé aurait permis d'engager des dépenses en matière d'équipements publics nécessaires et notre capacité d'endettement l'aurait supporté puisque notre capacité de désendettement de 1,5 an est bien inférieure au seuil d'alerte généralement admis à 8 ans. L'encours de dette par habitant passe de 143 € à 177 €, ce qui reste une augmentation nécessaire et une dette faible comparativement à la moyenne des villes de même strate.

Pour l'école rue Hippolyte-Kahn, dont les travaux devaient être engagés en 2017, nous ne l'avons pas vue dans le CA et nous regrettons à nouveau que la création de nouvelles écoles aille moins vite que les extensions d'écoles existantes.

Sur les budgets de fonctionnement, les droits de mutation ont augmenté significativement : 7,20 M€ de recettes alors qu'au budget n'étaient inscrits que 4,80 M€, signe de dynamisme immobilier et donc de l'arrivée de nouveaux habitants et donc de besoins d'équipements.

Vous avez engagé un plan d'économies pour réduire certaines dépenses de fonctionnement et l'objectif est de réaliser 7,60 M€ d'économies, soit en moyenne 1,90 M€ d'économies par an à périmètre constant de 2016 à 2019. Mais combien de temps pourrons-nous tenir face à ces politiques de rigueur imposées par l'État ?

Dans sa frénésie de réformes, le président Macron prévoit de supprimer 120 000 postes dans la fonction publique sur le quinquennat dont 70 000 dans la fonction publique territoriale et un plan d'économies de 13 Md€ en direction des collectivités locales. Ces mesures seront dramatiques car il s'agit d'une remise en cause profonde de la décentralisation, de l'autonomie fiscale des collectivités et de leur capacité à agir.

On ne peut pas à la fois demander plus de résultats, exiger plus des collectivités, leur demander d'innover et de s'adapter rapidement à des mutations profondes, et tout ceci sans leur donner de moyens d'action !

Derrière ce plan d'économies imposé par l'État, il y a nos agents, déjà largement mis sous pression par les baisses de dotations. Mais c'est aussi la précarité assurée avec le recours massif aux contractuels. Nous constatons que certaines directions de la Ville ont d'ailleurs fait un effort pour que les agents absents soient plus souvent remplacés, l'enveloppe de remplacement augmentant de 1,15 M€, et c'est une bonne chose pour diminuer la pression qu'il pourrait y avoir sur les collègues des fonctionnaires absents.

Rappelons qu'à la baisse des dotations aux collectivités s'est ajoutée la fin des contrats aidés et des aides à l'insertion, et nous attendons toujours la mise en place du nouveau dispositif annoncé par la ministre du Travail en janvier dernier. Alors que le gouvernement était scandalisé par la précarité des contrats aidés et que le rapport Borello pointait la difficulté de financement du secteur associatif, Muriel Pénicaud a décidé avec ses « Parcours Emploi Compétences » de ne répondre ni à l'un ni à l'autre en continuant à précariser les salariés en insertion et en n'offrant aucune solution de financement aux associations.

Répondre aux besoins de nos concitoyens, c'est aussi répondre aux enjeux de la transition écologique. Nous n'allons pas revenir dessus mais les dernières données concernant particulièrement la biodiversité sont très inquiétantes : 30 % d'oiseaux en moins en quelques années et, en 30 ans, 80 % des insectes auraient disparu en Europe. Il va falloir utiliser au maximum les leviers dont nous disposons localement pour être, à notre modeste niveau, acteurs pour le climat.

Les dépenses dans les parcs et jardins auraient sûrement pu être un peu plus importantes. Même si, en 2017, a été livré le parc Jacob Hugentobler, à l'échelle de la ville et de son développement urbain, c'est peu, trop peu, quand nos concitoyens ont besoin de nature



en ville, quand la ville polluée, imperméabilisée, a besoin de la végétalisation pour se rafraîchir et s'assainir.

Cela implique également le recours autant que possible aux circuits courts. Nous regrettons d'ailleurs que, pour la cantine scolaire, nous soyons encore à de faibles niveaux quant aux dépenses d'alimentation issue de l'agriculture biologique et locale, dépenses qui stagnent encore avec 9 % pour le bio et 16 % pour les produits locaux.

Il est fait mention dans le compte administratif de « barquettes pour les repas de la restauration scolaire ». Dans le cadre du projet zéro gaspi, certaines collectivités tendent à supprimer ces barquettes ou a minima faire en sorte qu'elles ne soient pas en plastique. Qu'en est-il à Villeurbanne ?

Et puisque, hier, c'était la journée mondiale contre la publicité, je vais évoquer la taxe locale sur la publicité extérieure. Nous notons l'augmentation de +21 % par rapport au CA 2016, et vous avez expliqué cela notamment par un meilleur recouvrement de cette taxe et l'issue de contentieux. Nous étions déjà intervenus sur ce sujet en 2015 pour rappeler notre souhait d'aller vers une ville sans publicité, alors même que les espaces d'expression libre sont plus que limités sur notre commune et qu'ils n'ont pas évolué depuis un certain nombre d'années.

Dans les éléments que nous tenons à souligner pour l'année 2017, nous notons avec satisfaction la baisse des consommations d'eau et d'énergie alors que les surfaces du patrimoine municipal augmentent : les travaux de rénovation thermique et actions de maîtrise des consommations d'énergie dans les bâtiments et l'éclairage public, de réparation des fuites d'eau, commencent à porter leurs fruits.

Les travaux sur les écoles sont évidemment des éléments positifs, notamment le restaurant et le préau à Camus, l'extension et la restructuration de Berthelot, les études du groupe scolaire Rosa Parks, le déploiement des vidéoprojecteurs, les améliorations thermiques, la mise en accessibilité des bâtiments publics, le lancement effectif (enfin !) de l'équipement petite enfance du Terrain des Sœurs, le gymnase des Gratte-Ciel, le restaurant du Totem ou encore la fin des études pour l'extension de la maison de quartier des Brosses.

Enfin, des investissements sont réalisés pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux. Cela rejoint également les préoccupations citoyennes comme, par exemple, l'initiative de Toits en Transition qui répond à l'objectif de plus en plus prégnant chez nos concitoyens de financer sur leurs fonds propres des projets locaux, solidaires ou de développement durable, et de donner ainsi du sens à l'utilisation de leur argent. Le circuit court pour l'énergie, c'est comme pour l'alimentation : c'est écologique et bon pour l'économie locale !

Conformément à notre vote lors du budget 2017, nous nous abstiendrons sur le compte administratif.

Je vous remercie de votre attention et laisse la parole à Mme Vessiller pour évoquer la délibération numéro 4 sur la fiscalité locale.

**M. LE MAIRE.**- Vous avez été particulièrement gourmande. Il ne reste à Mme Vessiller que deux minutes.

**Mme Béatrice VESSILLER.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Lors de la délibération de septembre 2017 pour réduire le taux d'abattement général, nous avons dénoncé une hausse d'impôts qui ne disait pas son nom ! Votre présente délibération confirme notre analyse puisque vous êtes obligés, six mois après, de faire voter une baisse du taux de la taxe d'habitation pour ne pas pénaliser les ménages qui verraient, sinon, la hausse de leur taxe d'habitation, malgré la suppression de cette taxe décidée par le gouvernement.

Aujourd'hui, avec votre proposition de baisse du taux de TH, c'est un peu « ni vu ni connu, je t'embrouille ! », car, pour plusieurs milliers de ménages, et en particulier les plus modestes, il y aura bien une hausse de la fiscalité locale ! En effet puisque, pour garder le même niveau de recettes, vous proposez une hausse du foncier.

Une lecture rapide pourrait conduire à dire : « Ce sont les propriétaires qui verront leurs impôts augmenter, ils sont propriétaires, donc ils ont les moyens de payer une hausse de leurs impôts locaux ». Certes, selon les revenus de ces ménages, la hausse aura un effet plus ou moins sensible sur leur porte-monnaie, mais ce sera de toute façon une hausse. Mais surtout, pour les 5,8 % de propriétaires identifiés comme pauvres (cf. cahier communal de Villeurbanne du projet de PLU-H 2017), soit près de 3 000 ménages à Villeurbanne, ils auront bel et bien une hausse de leur impôt foncier !

Sur les résidences secondaires, nous comprenons bien votre logique d'augmenter le taux à 36 % afin de maintenir la recette, un objectif que nous pouvons partager, mais cette taxe visant à remettre sur le marché des logements peu occupés, finalement, s'avère inefficace pour réduire le nombre de résidences secondaires. Il faudrait donc envisager peut-être d'autres actions, communications ou courriers ciblés pour les inciter à en faire des logements locatifs.

De toute façon, ce n'est pas ce point qui conditionnera notre vote mais bien la hausse du taux du foncier et la baisse de la taxe d'habitation.

Pour nous, vous l'aurez compris, cette suppression de la taxe d'habitation est un peu une « arnaque » du gouvernement et de la Ville puisque 50 000 ménages propriétaires de foncier bâti sur Villeurbanne auront une hausse de leurs impôts fonciers : pour certains, sur l'ensemble, ils auront au mieux une baisse mais qui sera loin d'être à la hauteur du seul effet d'annonce de la suppression de la seule taxe d'habitation. D'ailleurs, aujourd'hui, personne ne sait dire l'impact réel pour chaque ménage de tous ces changements, mais il est sûr que les propriétaires les plus modestes auront un tiers de leur taxe d'habitation en moins en 2018 mais une hausse certaine de leur impôt foncier, donc au final, ces mesures non transparentes ne paraissent pas très équitables.

Une autre solution aurait pu être de cibler sur un montant plus élevé des droits de mutation puisque, chaque année, ceux-ci sont sous-estimés au BP.

Pour conclure, nous continuons à penser que la réforme Macron sur la fiscalité locale est du « vite fait, mal fait » et, en cohérence avec notre vote de septembre 2017, nous ne voterons pas ces propositions.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Je veux bien tout entendre mais ce n'est pas nous qui fixons les droits de mutation. Il y a une intensité de construction qui donne des droits de mutation, sur laquelle par ailleurs vous avez quelquefois un point de vue assez critique mais ce n'est pas nous qui fixons les taux.

**Mme Béatrice VESSILLER.-** Chaque année, la recette est sous-estimée au BP et elle est réévaluée au compte administratif comme cette année.

**M. LE MAIRE.-** Certaines années, cette courbe a considérablement baissé. M. Kabalo vous a dit également que nous n'avions aucune certitude sur les années qui suivent, l'expérience des années précédentes devrait servir à être un peu modeste en la matière.

Venir dire qu'il vaudrait mieux augmenter les droits de mutation alors que ce n'est pas nous qui les déterminons, cela voudrait dire qu'il faudrait penser que l'année prochaine nous aurons une courbe un peu plus élevée. Il faudrait qu'il y ait une construction encore plus élevée qu'elle ne l'est cette année. Nous n'avons pas de certitude. C'est quand même un raisonnement qui ne tient pas du tout la route.

**Mme Béatrice VESSILLER.-** Le raisonnement sur les propriétaires modestes me semble tenir la route, l'augmentation sur le foncier bâti les pénalisera.

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas si simple que cela mais M. Kabalo vous répondra tout à l'heure.

Madame Morel pour le groupe Front National ?

**Mme Michèle MOREL.-** Monsieur le Maire, Monsieur le premier Adjoint, mes chers collègues,

Globalement, nous ne nous arrêterons pas trop sur ce bilan chiffré de l'année 2017 traduisant votre politique et son application au regard du BP, sauf à redire toujours la même chose : votre orientation exclusive butée sur l'action sociale, il en sera ainsi jusqu'à la fin du mandat, la fin probable d'ailleurs du socialisme à Villeurbanne.

Et pour qu'on arrête de râler, il serait bien que vous arriviez à nous démontrer l'efficacité de toutes ces dépenses, c'est-à-dire le rapport qu'il y a entre la fiscalité mobilisée et les résultats obtenus. Nous en voulons pour preuve les actions impuissantes de la Politique de la Ville dont vous n'oserez jamais afficher les coûts, et c'est d'autant plus choquant qu'à nouveau on apprend que l'ex-ministre Jean-Louis Borloo est à nouveau chargé de *réfléchir* à la refonte de la Politique de la Ville. « *Nous sommes à la fin d'un système épuisé, inefficace, menteur où les pouvoirs publics font rapport sur rapport pour expliquer leur inaction* » vient-il de déclarer le 21 mars dernier.

À considérer et écouter aussi dans un autre registre le mécontentement exprimé par nos concitoyens sur la pollution, l'insécurité, les trafics de tous genres, le bétonnage compulsif et la saleté des rues dans une ville qui se déshumanise, le contribuable ne s'y retrouve pas.

L'épargne brute fond comme neige au soleil et toujours des dépenses de fonctionnement qui augmentent plus vite que les recettes, opérations exceptionnelles ou pas, et si l'on considère que les nécessaires dépenses d'investissement sont bien supérieures à

l'ensemble des collectivités, elles représenteront plus tard l'accroissement des dépenses de fonctionnement, d'où cette question : où va-t-on pour quel niveau d'imposition ?

Concernant l'état de la dette, pour l'avenir, est-ce qu'il ne serait pas plus clair d'opter pour une stratégie pluriannuelle puisque les investissements importants s'entendent de façon pluriannuelle, ce qui permettrait de considérer le solde résiduel de fin d'année comme une variable de pilotage du financement de l'investissement et donc du plan de mandat, plan de mandat que nous vous avons déjà demandé à plusieurs reprises ?

Les finances communales évoluent à l'inverse de la plupart des communes qui réduisent leurs charges de personnel, diminuent leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement et, justement, en ce qui concerne la masse salariale, vous soulignez dans votre rapport l'évolution du budget de remplacement pour plus de 1 M€ quand partout ailleurs il est question de la diminution des heures supplémentaires et du recours aux remplacements saisonniers notamment, la récupération étant privilégiée.

L'absentéisme touche de nouvelles directions de service dites-vous pudiquement. Or, 1 % d'absentéisme coûte environ 1 % de la masse salariale, ce qui est énorme. Il est permis de douter de votre réelle volonté ou alors de vos possibilités à reconsidérer ce fonctionnement.

Mais venons-en à l'essentiel : les conséquences douteuses et démagogiques du gouvernement Macron sur les prélèvements obligatoires.

Alors, c'est dit, vous cédez à la facilité vous aussi. Ce n'est pas une surprise car vous nous y préparez en allusions directes depuis deux ans. Vous finissez par augmenter les taux de la fiscalité foncière. Vous augmentez la surtaxe sur les résidences secondaires de 20 % à 36 %, les produits des services explosent, le stationnement a triplé, etc.

Nous vivons des temps politiques incroyables. Notre groupe, Monsieur le Maire, s'est sérieusement posé la question : êtes-vous devenu macroniste ? Pas vous quand même !

Même ici, à Villeurbanne, fini le beau rêve de croire que la diminution progressive de la taxe d'habitation allait permettre aux petits revenus, et Dieu sait combien ils sont nombreux à Villeurbanne, de pouvoir souffler. La suppression sèche de cette taxe reporte finalement le financement partiel de la gestion communale sur les seuls propriétaires et cette mascarade est loin d'être finie parce que le ministre des comptes publics, Gérald Darmanin, dorénavant donc de vos amis, a déclaré vouloir indexer la taxe foncière sur les revenus des propriétaires.

Il faut donc comprendre qu'un habitant locataire utilisant le service public local paiera zéro euro d'impôt local pendant que son voisin, qui paye depuis des années un crédit pour être propriétaire de son logement, devra payer ce même service selon ses revenus. Cela représente en gros 50 000 ménages à Villeurbanne. Difficile d'imaginer pire démagogie !

Que va-t-il se passer ? C'est simple, ces mêmes locataires verront leur loyer augmenter par voie de conséquence les propriétaires reporteront cette hausse sur les loyers, tout le monde sera perdant.

Le ministre de l'Écologie n'est pas en reste ; l'écologie punitive, il connaît ! Au nom de la taxe carbone (lui qui ne se déplace pas qu'à vélo !), il propose l'augmentation des droits

de mutation plus la taxe foncière. Comment fait-il pour ne pas comprendre que la plupart des logements défectueux appartiennent à des propriétaires modestes ou dans le besoin et qu'ils auront, pour la plupart, du mal à financer des travaux onéreux à la qualité incertaine d'ailleurs ?

Exemple typique à Villeurbanne ; vous trouvez normal d'alourdir la taxe foncière et en même temps vous aidez, avec les deniers publics, les propriétaires à petits revenus, qui ne peuvent pas supporter les charges de rénovation des bâtis, c'est ce que vous allez d'ailleurs nous demander tout à l'heure pour la résidence Saint-André, comme cela a été le cas pour une multitude de ventes de logements sociaux, vendus à -30 % de leur valeur pour leur permettre d'acheter leur bien, et puis les aides pour les rénovations, les diagnostics, etc. Et maintenant vous gonflez les impôts fonciers ! Où est la logique dans tout cela ?

Et ce n'est pas fini ! Cela vous fait rire, c'est parfait ! C'est pathétique !

La mission Richard-Bur présente prochainement au gouvernement une belle idée : remplacer le produit de la taxe d'habitation par la création d'un nouvel impôt local « citoyen » Il faut, dit-il, plus de lien entre les habitants et leur territoire ! En l'occurrence, ce sont les locataires qui sont visés.

La propriété d'un logement a été acquise par les efforts des ménages, sur l'incitation des pouvoirs publics, et l'État ne peut changer brutalement le contrat de confiance qu'il a conclu avec les accédants. Ceci pour inciter, pendant l'âge actif, à une épargne forcée permettant de diminuer la charge du logement à l'âge de la retraite et donc de rendre plus tolérable la baisse du revenu lors de la cessation d'activité. Vous l'avez oublié ça ?

Et puis, soyons clairs, l'imposition aux plus-values de la résidence principale n'est pas loin et vous y céderez comme vos nouveaux collègues de droite le moment venu.

Quel gâchis ! Exit le socialisme à Villeurbanne !

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Eh bien, vous nous surprenez toujours dans la logique qui est la vôtre. Je ne sais pas où vous avez trouvé une comparaison avec Gérard Darmanin, vous avez dit que je lui ressemblais de plus en plus et vous avez continué en disant que c'était mon nouvel ami. Il y a dans vos propos une espèce de logique qui est tout à fait particulière !

Nous continuons les interventions avec M. Bocquet.

**M. Jonathan BOCQUET.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Depuis de nombreuses années, la qualité de la gestion financière de la Ville est unanimement reconnue et saluée. Le compte administratif vient encore une fois le confirmer, avec le respect des grands équilibres.

Une fois de plus, l'endettement de la Ville est maîtrisé et l'action publique municipale est non seulement préservée mais même renforcée. Ce résultat nous honore et couronne la bonne gestion des deniers publics de notre Ville permettant d'aborder sereinement l'avenir, sans obérer la capacité d'investissement de la collectivité dans un contexte de finances locales pourtant plus qu'incertain.

Nos recettes servent les dépenses, nos dépenses servent des besoins et, sur la question de l'identification des besoins, je reviens sur ce qui a été dit par un de mes prédécesseurs au micro sur les besoins notamment en sécurité lorsqu'il compare le classement de la Ville sur le nombre de policiers par habitant à la taille de la population, il y a une faute méthodologique puisque cela revient à prendre deux fois l'indicateur démographique dans le calcul. Or, cet indicateur a un effet important puisque, en matière de ressources humaines, il est un facteur d'économies d'échelle, ce qui rend la comparaison doublement caduque.

L'année 2017 a été, sur le plan des réalisations, particulièrement riche et, là aussi, ceux qui m'ont précédé en ont évoqué un certain nombre. Je ne referai pas la liste même si certains sont plus timides que Prosper Kabalo lorsqu'il s'agit de citer les nombreuses réalisations de notre Ville et, en plus, dans de nombreux domaines, aucun n'est oublié : sport, culture, éducation, petite enfance, de nombreux investissements.

C'est là-dessus que notre groupe est vigilant sur la question de la compression des ressources et les budgets de service, en particulier ceux agissant directement dans le domaine de la solidarité et de l'émancipation. Notre bonne gestion n'a de sens que parce qu'elle permet d'assurer un service public de proximité et de qualité et de répondre aux besoins grandissants de nos habitants.

En la matière, notre groupe apprécierait que le camembert de répartition budgétaire soit plus précis dans le choix des agrégats retenus.

Les services publics sont des outils de solidarité sur un territoire où les disparités sont grandissantes. C'est pourquoi nous sommes attachés au maintien des logiques au cœur de notre projet politique et à leur explicitation. Cela, d'ailleurs, nous engage à des efforts de clarification mais surtout de dépenses de fonctionnement et de dépenses d'investissement.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est raisonnable, conforme aux effets structurels et aux évolutions démographiques. La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement réside en un travail de précision, et d'ailleurs, ce qui ressort de ce document, c'est la justesse de nos dépenses dont l'augmentation réside essentiellement en des logiques structurelles, ce qui nous fait craindre avec la future contractualisation avec l'État, qui prévoit de limiter cette hausse à 1,2 %, un sérieux problème de gestion. Le chiffre proposé par l'État nous paraît irréaliste, reposant sur des estimations globales qui ne prennent pas en compte la spécificité des territoires, notamment la gestion exemplaire de la Ville. En la matière, on voit qu'il est même inférieur à la hausse des recettes de fonctionnement.

La logique de contractualisation avec l'État est celle d'une pénalisation des bons élèves qui ne sont pas toujours ceux que l'on croit. Quand le gouvernement actuel s'enorgueillit du retour du déficit public en dessous de 3 %, plus faible niveau depuis plus de dix ans, nous sommes forcés de rendre à César ce qui est à César : chacun paye ou récolte les fruits de ses prédécesseurs, surtout lorsqu'on est au gouvernement depuis quelques mois seulement.

Nous retenons, en premier lieu, sur l'investissement, l'ambition de notre Ville au moment où les villes de strate identique réduisent la voilure. D'ailleurs, le recul global de

L'investissement des collectivités n'est pas une bonne nouvelle pour l'économie. Rappelons que les communes supportent plus de 40 % de l'investissement public local.

Cet investissement à Villeurbanne est rendu possible d'abord par la bonne gestion financière mais également par le recours à l'emprunt : augmentation de l'encours de la dette très raisonnable, capacité de désendettement de 1,49 année, 170 € de dette par habitant quand la moyenne nationale est à plus de 1 000 €. Autant dire que le recours à l'emprunt est maîtrisé et nous soutenons ce recours puisqu'il n'engage pas la santé financière de notre Ville, il est extrêmement mesuré.

On en arrive à la question du levier fiscal. Un changement de taux de fiscalité n'a rien d'anodin, ce n'est pas un chiffre que l'on modifie d'un trait de plume pour un arrangement comptable ou un assemblage technique, c'est une décision hautement politique qui renvoie à un diagnostic précis, à une analyse économique des capacités et des situations des entités concernées.

En la matière, il est extrêmement important de noter que la modification des taux d'imposition n'est pas utilisée ici pour de nouvelles ressources mais pour opérer un rééquilibrage politique entre les contributeurs. L'équilibre budgétaire voté l'an dernier reste le même. Le compte administratif est le reflet de nos choix politiques et de nos priorités, notamment en matière de contribution fiscale. Il l'est aussi en matière de dépenses sur les priorités de nos axes : éducation, environnement, solidarité, sécurité.

La gestion du budget 2017 est bonne mais il faut voir au-delà et, avec les annonces gouvernementales (baisse drastique de dotations, modalités de compensation de la taxe d'habitation encore inconnues, contractualisation avec l'État particulièrement mortifère, nouvelles charges imposées par l'État sans forcément les transferts de ressources qui vont avec), rien ne nous permet d'être rassurés.

Ce compte administratif met cependant en évidence la crédibilité de notre projet et nous permet de poursuivre l'accomplissement de notre projet politique sinon dans la sérénité du moins dans l'abnégation, et avec la certitude d'œuvrer pour le bien des Villeurbannais. Dans un contexte où règnent de nombreuses incertitudes sur le devenir des collectivités, nous parvenons à garder le cap grâce à un ajustement fin de notre stratégie.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Bocquet.

Monsieur Martin ?

**M. Jean-Wilfried MARTIN.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de remercier les services pour la qualité des documents fournis et la précision des réponses apportées en commission.

Vous présentez aujourd'hui à notre assemblée le compte administratif 2017, l'affectation du résultat 2017, le vote des nouveaux taux de fiscalité locale 2018 et la décision modificative n° 1 du budget 2018 traçant l'affectation du résultat.

Monsieur le Maire, dans cette belle collectivité qu'est la nôtre, dans notre belle ville, peu de nouveautés cette année.

Nous pourrions même reprendre nos Interventions des années précédentes tant les faits sont têtus et les habitudes tenaces. Bref, nous avons le triste sentiment de vivre un éternel retour.

Même si dans les ratios d'informations générales qui nous permettent de nous comparer aux cités de notre strate, la Ville montre une attractivité avec plus de 150 000 habitants, même si les dépenses réelles de fonctionnement croissent de 3,4 %, même si les recettes réelles de fonctionnement grimpent de 0,4 %, tous ces indicateurs pouvant faire apparaître un développement de notre ville, nous sommes toujours à la traîne de la moyenne nationale de la strate des communes de plus de 100 000 habitants :

- -30,8 % pour les dépenses réelles de fonctionnement
- -21,8 % pour le produit des impositions directes
- -29,2 % pour les recettes réelles de fonctionnement
- -43,3 % de dotation globale forfaitaire

Nous ne tirons pas bénéfice de l'attractivité de notre Métropole alors que nous avons de nombreux avantages et atouts. Quel dommage pour notre ville, pour nos concitoyens. Nous attendions de vous plus d'ambitions pour notre ville... une vraie vision porteuse de sens et d'espoir.

Néanmoins, j'éprouve une forte empathie pour vous et une partie de votre équipe. Je perçois qu'il est difficile de s'entendre avec un pouvoir métropolitain qui copie son idole macroniste jupitérien qui décide de tout, mais certaines communes arrivent à se développer tant économiquement qu'urbanistiquement - je pense aux communes de Saint-Priest et de Rillieux-la-Pape dont on ne peut pas dire que leurs maires respectifs soient des proches du président de la Métropole.

Financièrement, un ratio nous inquiète, Monsieur le Maire, il s'agit du taux d'autofinancement.

Ce dernier baisse entre le CA 2016 et 2017 de 11 %. Il traduit clairement une dégradation de la capacité d'investissement de notre commune. Cette dégradation n'est pas liée à l'endettement de notre commune, les frais financiers étant encore plutôt faibles. Il traduit, et je vous en avais déjà fait part lors d'une précédente étude d'un compte administratif, de la sclérose de la structure budgétaire de notre cité.

Vous qui étiez un vrai dirigeant politique... un homme qui donnait l'impression de savoir prendre des décisions, aujourd'hui, vous aurez beau jeu de rejeter la faute sur les différents gouvernements qui, entre les transferts de compétences et mesures salariales, vous imposent certaines charges financières, mais vous n'avez pas voulu ou su prendre le train de la réforme pour redonner en temps utile des marges de manœuvre à notre commune.

Encore et toujours cette lacune de vision... quel dommage !

Rentrons maintenant un peu dans le détail de ce compte administratif et de la réalisation effective du budget 2017.



Concernant les dépenses de fonctionnement, il est aussi intéressant de comparer le réalisé 2017 avec vos prévisions budgétaires 2018 votées au mois de décembre.

Sur les charges à caractère général, le CA 2017 est inférieur de 1 M€ aux budgets 2017 et 2018. Très bien pourrait-on se dire. Mais pourquoi budgéter aussi haut ces dépenses si vous savez que vous ne les réaliserez pas ? Si l'idée est, par contre, de maintenir l'effort de compression des dépenses au titre d'un plan d'économies, vous avez notre soutien.

Le réalisé des frais de personnel - plus gros poste de dépenses de notre commune - est en hausse de 1,5 % en 2017 par rapport au budget. Elles sont budgétées en 2018 à un niveau pourtant inférieur à ce budget 2017. Monsieur le Maire, un doute nous assaille : comment ferez-vous pour tenir cette ligne budgétaire alors que vous annoncez créer des postes dès ce mois-ci, malgré le gel du point d'indice dont la dernière augmentation de 0,6 % date de février 2017 ?

Vous n'êtes pas sans savoir que le gouvernement Philippe, sous les ordres du Président Macron, non content de continuer la saignée des collectivités locales impulsée par François Hollande, a décidé fin 2017 de contractualiser avec les communes et EPCI à fiscalité propre dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 60 M€. Ce contrat impose aux collectivités suscitées de plafonner la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % maximum, faute de quoi des pénalités seraient appliquées sous forme de reprise financière.

Lors de la commission économie, j'ai questionné votre adjoint aux finances ainsi que vos services sur votre capacité et votre quasi-certitude de tenir cet objectif.

Réponse m'a été faite que oui, notre commune sera au rendez-vous de ce contrat.

Mais pouvait-il m'être répondu autre chose ?

Que nous ne tiendrions pas cet objectif ?

Que les dépenses réelles de fonctionnement continueraient à augmenter au même rythme qu'entre 2016 et 2017, soit +4,3 % ?

Je vous rappelle que lors du Conseil du mois de décembre, le vote du budget 2018 a acté une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 2,79 %. Bien loin déjà de l'objectif de 1,2 % !

Je veux bien prendre acte des réponses données en commission et prendre acte du travail de suivi qui sera réalisé avec les directions mais, Monsieur le Maire, je vous demande de faire un point d'information d'étape avec le Conseil Municipal dès le mois de septembre.

Un autre élément nous taraude, Monsieur le Maire. Il s'agit des dépenses réelles d'investissement qui sont en baisse de 7,17 %, et ce alors que les recettes réelles d'investissement sont en hausse de 52 %.

Si nous regardons ce qui a été budgété versus ce qui a été réalisé, en 2017, ce sont 48,70 M€ qui ont été prévus en dépenses réelles d'investissement, seulement 39,40 M€ ont été dépensés.

Parler, annoncer des investissements, c'est bien. Agir, construire, réaliser, c'est mieux. Et avoir une vision devrait être la clé d'une dynamique qui ne s'instaure toujours pas sur

notre territoire. Quel gâchis... je suis triste pour les Villeurbannais qui comptaient sur vous.

A-t-on assisté en 2017 à une « année blanche » pour ensuite voir un redémarrage des constructions et travaux dans notre commune, dans un processus de communication politique pour gérer la fin de mandat ?

Monsieur le Maire, les budgets présentés sont-ils réellement sincères ? Certains pourraient en douter. Pas notre groupe car, si nous reconnaissons que l'exercice de planification, de budgétisation est difficile, nous regrettons plutôt un manque d'action, de vision, de volonté qu'une insincérité des budgets.

Il y a 54 000 foyers villeurbannais assujettis à la taxe foncière.

Comment expliquer que le budget octroyé aux bailleurs sociaux pour l'amélioration de la performance énergétique soit trois fois supérieur à celui du privé alors que le nombre de logements privés est largement supérieur et que notre assemblée a voté comme un seul homme le plan d'aménagement et de développement durable fixant les actions locales découlant des accords de Kyoto ?

Nous sommes là bien loin de l'objectif annoncé tant le dispositif mis en place est compliqué, illisible et peu diffusé auprès des copropriétaires villeurbannais.

Je vais terminer, Monsieur le Maire, en parlant maintenant de ce qui est le plus visible pour les citoyens assujettis à la taxe d'habitation et à la taxe foncière sur le bâti : leurs impôts locaux.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » est collecté à hauteur de 98 M€ au CA 2017 contre 95 M€ estimés au BP 2017, soit un surprélèvement de 2,6 %.

À quoi doit-on s'attendre en 2018 au CA avec une ligne budgétaire 2018 déjà supérieure à 100 M€ ?

Monsieur le Maire, vous avez voté en octobre 2017 une hausse des impôts de 5,40 M€ cachée au travers de l'abattement forfaitaire à la base. Vous maintenez cette hausse d'impôts en la rendant plus visible certes, mais en la maintenant tout de même.

Vous décidez toutefois de l'appliquer non pas à tous les habitants mais uniquement aux propriétaires au travers de la taxe foncière sur le bâti. Est-ce que vous voulez la fin des classes moyennes à Villeurbanne ? Je ne peux pas croire que vous participiez à cette attaque symbolique. Finalement, vous ressemblez plus que vous ne le pensez à ce Jupiter fossoyeur des classes moyennes et des retraités...

C'est une décision éminemment politique visant à faire passer cette hausse sur de méchants propriétaires. Votre nostalgie de la lutte des classes me semble tellement surannée et déconnectée de notre époque... alors que vous devriez offrir à nos concitoyens villeurbannais une vision porteuse de croissance et de bien-être.

Mais attention car, derrière chaque propriétaire, il y a un locataire.

Cette hausse de taxe foncière se retrouvera bien à un moment donné dans le loyer lors des relocations. Finalement, ce sont toujours les mêmes qui trinquent... c'est désolant.

De plus, et c'est une bonne mesure, Monsieur le Maire, nous allons voter dans quelques minutes un dispositif d'aide à la copropriété Saint-André. Leur appliquer aussi une hausse des impôts alors que pour la plupart ces copropriétaires sont en difficulté n'est pas une bonne chose.

Monsieur le Maire, nous n'avons pas voté le budget 2017. Le réalisé tracé au travers du compte administratif ne nous convient pas non plus. Nous ne le voterons pas, tout comme nous ne voterons pas l'affectation du résultat 2017, la fixation des taux de fiscalité locale et la décision modificative n° 1.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- À la fin de votre propos, on peut noter une certaine cohérence de forme entre le vote négatif du budget et du compte administratif. On peut vous l'accorder.

Pour le reste, vous n'avez quand même pas échappé à quelques galimatias qui manquaient un peu de sérieux mais j'ai été sensible aux flèches tel Saint-Sébastien macroniste qui m'arrivent de tous les côtés. Soyez tranquilles, ma carapace est solide !

Monsieur Bravo ?

**M. Hector BRAVO.**- Merci Monsieur le Maire.

Avant nous avions l'UMPS, aujourd'hui la LRN !

Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

Ce que nous retenons de l'exposé de Prosper Kabalo, c'est d'abord un taux d'endettement qui, malgré l'appel à l'emprunt, reste faible, de 177,70 € par habitant, ce qui est un signe réel de bonne gestion et laisse des marges de manœuvre confortables pour l'avenir puisqu'au BP 2018, nous avons fait le choix de poursuivre l'appel à l'emprunt et ceci de façon raisonnée.

On note cependant que les investissements sont en baisse d'environ 7,8 % par rapport au compte administratif de 2016 mais qu'ils restent à un niveau élevé avec une réalisation de 40,60 M€. Ces investissements sont, pour une part, les subventions de réalisation à hauteur de 3,70 M€ en perspective de grands projets en cours tels que la ZAC Gratte-Ciel, mais aussi le financement de logements sociaux et des aides aux bailleurs sociaux ; pour une autre part, le remboursement de l'emprunt à 2,80 M€ et surtout l'immobilisation corporelle à 8,30 M€, principalement pour le rachat de propriétés en vue de nouveaux aménagements et équipements comme la construction de la nouvelle résidence Château-Gaillard.

Des dépenses en études et équipements également, particulièrement vers les groupes scolaires Rosa Parks, Jean Moulin, Jules Guesde et j'en passe, avec des aménagements nouveaux et des extensions. Ces dépenses relatives aux écoles primaires sont soutenues ainsi que l'amélioration thermique des bâtiments municipaux mais aussi privés.

À mi-mandat, nous sommes en train de réaliser l'engagement que nous avons pris avec les Villeurbannais mais pas sans difficulté du fait des désengagements continuels de l'État. C'est grâce à une gestion saine que nous y parvenons. L'État se désengage car il faut bien faire mine de combler un déficit dit-on « abyssal » des finances publiques, alors que vient

d'être annoncé qu'enfin nous serions passés au-dessous de la barre des 3 %, grâce, dit-on, à une croissance au-dessus des prévisions mais qui en réalité est payée par les salariés, les travailleurs et les gens les plus modestes qui voient leur quotidien se durcir.

La mutation entreprise sur le monde du travail génère déjà sa dose de sacrifices humains avec des maladies de longue durée liées au travail en forte augmentation, des difficultés accrues pour certains à accéder à un logement et des services sociaux en constant recul dont les plus critiques sont aujourd'hui les hôpitaux.

En face, c'est le CICE qui a été donné sans aucune contrepartie ou juste une vague promesse d'embauche dont on ne voit toujours aucun effet. Ce sont 6,6 Md€ en 2014, 12,5 Md€ en 2015, 12,9 Md€ en 2016, 16,5 Md€ en 2017 puis, en 2018, ce seront 21 Md€ que l'on versera aux entreprises alors que le coût des emplois aidés était en 2016 de 3 Md€ seulement pour 450 000 emplois.

Réorienter les finances publiques est donc possible pour résoudre le chômage mais, ce choix, aucun gouvernement ne veut le faire trop prompt à servir les intérêts de la finance. Ce gouvernement fait le choix de l'ultralibéralisme et poursuit dans sa logique destructrice du modèle français en s'attaquant maintenant au service public du rail et pas seulement aux retraites mais au statut, et ceci dans le seul but de privatiser et pouvoir mettre en concurrence.

Au compte administratif, on remarquera les efforts particuliers faits en direction des centres sociaux dont l'État se désintéresse et, là encore, la Ville devra consentir à pallier ses insuffisances.

Quant aux dépenses de fonctionnement qui, certes, augmentent de 4,3 %, elles restent maîtrisées puisqu'en 2017 des festivités importantes ont été réalisées ainsi que la création de nouveaux postes en phase avec la croissance de la population villeurbannaise qui est en attente de services publics municipaux de qualité alors que les recettes de fonctionnement évoluent faiblement à 1,32 %.

Pour l'avenir, des difficultés particulières sont envisagées au vu de la mise sous tutelle par l'État en contraignant les communes et des évolutions du budget de fonctionnement à seulement 1,2 %. Ceci est une atteinte manifeste à la libre administration des collectivités locales et nous la dénonçons car elle constitue à nos yeux une atteinte de l'article 72 de la Constitution.

Ce compte administratif, en fin de compte, ne fait que traduire le budget que nous avons voté et il est en adéquation avec nos choix pour parvenir à la réalisation de notre programme.

Pour ce qui est de la fiscalité, nous soutenons le choix de baisser la taxe d'habitation et d'augmenter la taxe sur le foncier bâti. Cette mesure est socialement juste et financièrement équitable. Constatons néanmoins que nous avons eu raison d'être prudents et de nous abstenir sur le taux de l'abattement général en septembre dernier. Cette mesure fiscale permet de réajuster nos recettes en fonction des besoins réels de la population à la suite des choix faits par le gouvernement dans le trouble le plus total lors du budget 2018. Là encore, elle est le signe d'une gestion responsable.

Cependant, nous regrettons que la taxe sur le foncier non bâti qui, certes, est faible à Villeurbanne, ne puisse pas suivre le même chemin que le foncier bâti puisque la taxe sur le foncier non bâti reste indexée sur la taxe d'habitation.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Bravo.

Monsieur Vullierme ?

**M. Didier VULLIERME.**- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je repartirai de là où a terminé finalement Hector Bravo sur la responsabilité puisque c'est effectivement ce qui guide l'exécutif municipal dans la gestion des finances de la Ville.

Depuis 2009, malgré un contexte national souvent contraint, nous avons voté année après année des taux d'imposition stables. Nous avons maintenu notre endettement à un niveau extrêmement bas en comparaison à bien d'autres villes et, surtout, nous avons investi massivement pour apporter à nos concitoyens un niveau de service public de qualité.

En 2014, nous nous étions engagés à un montant total d'investissements de 200 M€ sur le mandat. Nous y parviendrons, peut-être même dépasserons-nous cet objectif d'ici 2020. Le compte administratif 2017 présente un investissement effectif de près de 40 M€ et nous avons voté, pour le prochain budget, en décembre, un montant record de près de 60 M€, soit un investissement global de 100 M€ sur deux ans.

C'est sans contexte un niveau d'investissement parmi les plus élevés de toutes les villes de notre strate. En témoignent les délibérations que nous voterons dans quelques minutes relatives au programme de travaux dans les centres sociaux, la petite enfance, le secteur scolaire, la culture ou bien le sport.

Investir, c'est construire des écoles, des gymnases, c'est aménager des espaces pour améliorer le cadre de vie, organiser des événements qui permettent à notre ville et ses habitants de se retrouver. C'est bâtir l'avenir.

Investir, c'est également contribuer au développement économique, c'est donner aux entreprises la capacité de remplir leur carnet de commandes avec des conséquences évidemment positives sur l'emploi.

À ce double titre, maintenir un niveau d'investissement fort est donc une nécessité.

Parallèlement, contrairement à d'autres villes, comme cela a été dit à plusieurs reprises, nous avons fait le choix de conserver un niveau de dette faible car une dette est vite contractée mais peut être longue à rembourser. Là aussi, le compte administratif 2017 est éloquent, la dette moyenne représente à Villeurbanne 177 €. En soi, le chiffre ne dit pas grand-chose mais il est intéressant quand on le compare aux autres villes de la même strate qui sont en moyenne à 1 169 € par habitant, soit presque dix fois plus.

Il nous semble donc fondamental de poursuivre dans cette voie car, comme c'est le cas pour les politiques environnementales et la dette écologique, nous ne devons pas faire peser nos choix d'aujourd'hui sur les générations qui nous succéderont.

Par ailleurs, le contexte national est incertain : disparition de la taxe d'habitation dès 2020 sans certitude aujourd'hui sur sa compensation, suppression des contrats aidés, contractualisation imposée par l'État, limitant à 1,2 % la hausse des dépenses de fonctionnement. Tout cela réduit considérablement nos marges de manœuvre.

Sur le dernier point d'ailleurs, sans aborder à nouveau le recul que cela représente en termes de décentralisation et d'autonomie des collectivités, cela implique des décisions budgétaires bien au-delà des simples dépenses de fonctionnement. Car limiter les dépenses de fonctionnement de façon si drastique peut amener à limiter nos capacités à investir. En effet, lorsqu'on construit une école, il faut ensuite l'entretenir, recruter, payer les agents pour la faire fonctionner, etc., et donc avoir des dépenses de fonctionnement.

Il y a là une équation que le gouvernement, dans une vision de comptable, risque de rendre particulièrement complexe à résoudre. D'où la nécessité de trouver des mécanismes pour conserver notre autonomie financière et préserver les choix politiques à venir en faveur de la population villeurbannaise.

Investissements maintenus, maîtrise de la dette, contexte budgétaire national incertain nous mènent donc à prendre des décisions en matière fiscale. Après la normalisation du taux d'abattement général à la base votée en septembre, ce soir, ce sont deux mesures d'ajustement qui nous sont proposées : une baisse du taux de la taxe d'habitation et du taux de la taxe foncière sur le non bâti, ainsi qu'une augmentation du taux de la taxe foncière sur le foncier bâti.

Cette proposition permet de répondre à la nécessité de maintenir notre capacité d'investissement sans nous endetter, conformément à ce que nous avons voté au BP 2018 en décembre, et, en même temps, elle répond à un nécessaire équilibre fiscal entre les Villeurbannais.

En effet, la hausse de la taxe foncière sur le bâti portera en grande partie sur les personnes morales et les personnes physiques non résidentes, autrement dit sur les investisseurs, pour respectivement 44 % et 25 % du montant total de cet impôt. En parallèle, la baisse du taux de taxe d'habitation compensera peu ou prou la hausse de la taxe foncière pour les particuliers résidents rendant cette variation quasiment imperceptible.

Nous ne nions pas l'effort demandé mais cette solution permet de partager l'effort de façon équilibrée entre ménages et activités, les contributeurs principaux étant de fait des personnes morales et des investisseurs, tout en préservant le pouvoir d'achat des habitants dans leur ensemble, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

En résumé, mes chers collègues, l'objectif de la majorité municipale est simple : poursuivre les investissements pour améliorer la qualité du service public, conserver nos marges de manœuvre financières pour l'avenir de notre ville et préserver le pouvoir d'achat des Villeurbannais.

En conséquence, Monsieur le Maire, le groupe socialistes et apparentés votera bien évidemment cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Monsieur Kabalo ?

**M. Prosper KABALO.**- Merci Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord remercier les groupes qui voteront le compte administratif et également la décision que nous avons prise concernant les taux. Avant d'apporter une réponse générale et globale, je vais essayer de répondre aux uns et aux autres en fonction de leur questionnement.

Je dois remarquer ce soir que vous avez, pour un certain nombre, porté le débat plutôt sur l'actualité nationale que sur le compte administratif, et souvent les sujets que vous avez soulevés n'avaient aucun rapport et aucun lien ni avec la collectivité ni avec le compte administratif ni même le moindre euro dépensé investi par la Ville sur les sujets que vous avez portés.

Monsieur Morel, bien sûr vous faites toujours référence à des situations internationales : l'épargne brute qui fond comme neige au soleil, vous avez peut-être oublié d'ajouter « neige du Kilimandjaro ». Non ! Nous avons des dépenses qui certes croissent et des recettes d'investissement et de fonctionnement qui baissent, nous avons un effet ciseau... C'était Mme Morel, je vous prie de m'excuser. Nous maintenons tout de même un taux d'épargne qui est plus qu'honnête, raisonnable et tout à fait en adéquation avec notre gestion.

Madame Morel, vous avez critiqué la facture des frais de fonctionnement toujours en hausse. Je vais vous donner deux chiffres et j'arrêterai parce que je pense que ce soir, j'en ai délivré un certain nombre : 853 € de dépenses de frais de fonctionnement par habitant, la Ville de Lyon, à côté de nous, est à 1 176 € de dépenses de frais de fonctionnement par habitant, et je pourrais en citer d'autres.

Où va-t-on et à quel niveau d'imposition ? Permettez-moi, chers collègues, de vous rappeler que nous avons, pour la dernière fois, augmenté nos taux en 2009 et, avant cela, en 2002, deux fois en pratiquement 15 ans, et dans des limites tout à fait raisonnables : 4,90 % en 2002, 2,5 % en 2009. Vous l'avez soulevé d'une manière inverse mais nous avons quand même baissé la taxe d'habitation, nous avons répondu à une part de notre responsabilité dans notre gestion au quotidien et en fonction de notre population.

Pour terminer avec vous Madame Morel, vous avez parlé d'un plan d'investissement. Je vous rappelle que nous avons une PPI et que c'est en fonction de cette PPI que nous élaborons nos plans d'investissement et nos dépenses d'investissement. Nous ne naviguons pas à vue. Nous avons bien un plan d'investissement pluriannuel.

Je reviens à vous, Monsieur Morel. Vous nous avez embarqués sur le train des cheminots et le débat politique national. Non, ce n'est pas le lieu et cela n'a rien à voir avec le débat qui nous est propre.

Sur les dépenses scolaires, je vous rappelle que 34 % de nos dépenses de fonctionnement sont allouées à l'éducation, deux groupes scolaires sont programmés en construction, le groupe Rosa Parks et le groupe Simone Veil au Carré de Soie.

Vous critiquez la construction de l'école provisoire de Rosa Parks mais elle répond à une demande et nous avons assumé nos obligations, nous avons fait cette école qui, après bien des critiques, a prouvé que nous avons eu raison de la faire dans cette configuration et elle est maîtrisée en termes de dépenses.

Vous avez saisi au vol l'un de mes propos sur la TVA, je rappellerai simplement que, dans le cadre de nos réflexions sur la fiscalité et la modification de la fiscalité, je vais le dire maintenant, c'est valable pour tout le monde en termes de réponse sur cette obligation, le comité des finances locales, une instance officielle de dialogue entre les élus locaux et l'État, parce que nous sommes désormais engagés clairement dans la négociation de la réforme des impôts locaux parce qu'à un moment notre responsabilité collective est de prendre acte de décisions gouvernementales et de faire avec, en tout cas de trouver les meilleures solutions, ce comité propose pour compenser la taxe d'habitation un transfert au bloc communal de la part départementale de la recette sur la taxe foncière sur le foncier bâti.

Cela veut dire que nous avons déjà une réflexion, certes pas la même, en termes de recettes fiscales mais dans la même orientation que celle-ci.

Quand vous parlez de la TVA que vous m'attribuez en termes de décision ou de réflexion, je disais simplement qu'en commission des finances, il y a également une réflexion pour le solde qui manque concernant cette compensation de 9,5 Md€ qui pourrait être compensé par une fraction de TVA.

Voilà tout simplement quel était mon propos en commission sur la TVA et il est bon pour moi de corriger.

D'une manière générale, je réponds à tout le monde sur ce transfert de la charge fiscale qui avait été décidé concernant l'abaissement de l'abattement général à la base qui faisait apparaître un impôt à payer par tous les contribuables, puisque tout le monde paie la taxe d'habitation, propriétaire ou non, et elle était en moyenne de 82 €, mais je veux rappeler ici que chaque situation fiscale peut être différente demain en fonction d'un départ d'un enfant du foyer, d'un changement de situation financière, et il apparaissait que même des foyers qui auraient vu un dégrèvement total auraient eu à payer ces 82 €. N'ayons pas peur de dire les choses clairement.

Cela nous a amenés à conduire une réflexion et assumer notre responsabilité. Nous avons considéré que, finalement, il était possible de transférer cette charge parce que nous avons élaboré un budget avec cette recette supplémentaire et qu'il fallait que nous soyons en concordance avec le vote du budget opéré en décembre.

Après calcul, il s'avère qu'au plus haut de cette nouvelle portion qui serait à payer par les contribuables sur la taxe foncière, nous passons de 82 € à 56 € pour la personne qui aurait le plus à payer ; 10 % de ces contribuables sont des personnes morales et les personnes morales représentent 44 % de cette recette de la taxe foncière.

Donc, n'allez pas crier au loup et ne dites pas que tous les propriétaires devront payer et supporter cette taxe foncière. Elle est, en tout cas pour les propriétaires qui auront à supporter cette taxe, inférieure à la taxe d'habitation. Le maximum est de 56 € contre 82 €.

Madame Khelifi, je me permets de vous remercier pour vos éléments positifs sur notre CA. Vous avez dit qu'il y en avait beaucoup et vous en avez cité et, comme d'habitude, il y a le « enfin », le « mais », cela veut dire que jamais nous ne serons totalement en phase et jamais nous n'arriverons totalement à donner satisfaction à vos demandes.



En attendant, nous avons l'obligation de gérer et d'agir.

Madame Vessiller : « je t'embrouille » et « arnaque du gouvernement et de la Ville », que ne devons-nous pas entendre ! En revanche, j'entends de votre part beaucoup de bêtises comme celle par exemple de modifier les taux sur les droits de mutation. Je suis désolé, cela n'appartient pas aux communes mais à l'État, et nous n'avons aucun levier sur cette taxe.

**Mme Béatrice VESSILLER.**- Je n'ai pas dit cela.

**M. Prosper KABALO.**- Vous avez un vieux discours : « Vous n'anticipez jamais la recette réelle de la taxe des droits de mutation ». Je vous invite à me donner les chiffres. Au mois de septembre, dites-moi quelle sera la recette de la taxe des droits de mutation ? Je suis prêt à le noter, faisons un pari sur le résultat. Il est facile de dire que nous n'anticipons pas, sauf qu'aujourd'hui, quand vous voyez un écart proche de 5 M€ de notre inscription et 7,20 M€, cela veut dire qu'il y a une activité immobilière sur laquelle nous n'avons aucune prise ni aucune information si ce n'est à la fin des mutations des logements et au moment de l'encaissement de cette recette.

Cessez de dire que nous n'anticipons pas et que nous n'inscrivons pas un budget réel en fonction des chiffres. Nous n'avons aucune information, nous sommes dans l'estimation totale de cette recette, et je vous rappelais dans ma présentation que nous avons eu des années en forte baisse, qu'ensuite nous sommes passés de mémoire à une recette de 3,20 M€ en 2009 quand l'année suivante nous sommes passés à 4,80 M€, et l'année suivante nous sommes retombés en dessous.

Cela veut dire que nous serons toujours dans l'incapacité absolue d'anticiper cette recette.

Je remercie les termes de Jonathan Bocquet qui a parlé de rééquilibrage. Effectivement, c'est un rééquilibrage et cela fait partie de notre responsabilité que d'avoir su l'anticiper. Un compte administratif crédible et qui garde le cap, il a la réponse tout à fait adaptée à la réalité qu'est notre compte administratif.

Monsieur Martin, vous avez donné toujours les mêmes chiffres. On pourrait relire le compte administratif des exercices précédents. Cela veut dire que, finalement, la Ville est dans une continuité budgétaire qui se tient, qui se respecte, qui a un objectif affiché et qui le maintient. Un seul exemple : certains ont dit que l'on avait un investissement très faible mais nous avons inscrit sur notre mandat 200 M€ d'investissement, nous sommes déjà à plus de 135 M€ et nous avons inscrit au BP plus de 60 M€. Nous ne ronronnons pas, nous avons une action permanente.

Vous avez critiqué la ligne de dépenses du personnel mais comme vous avez cité les villes de Rillieux et de Saint-Priest comme étant des exemples en termes d'investissement, je vous rappelle que la ligne des dépenses à Villeurbanne du personnel est à 474 € par habitant, à 637 € à Lyon, à 741 € chez vos amis de Saint-Priest, 649 € à Rillieux.

Je veux bien que vous nous ameniez sur des terrains à titre de comparaison mais la hausse des frais de personnel a subi, mais de même pour vos collègues, 1 % de point d'indice d'augmentation et 4 tours d'élections. Cela a une incidence sur les dépenses de frais de personnel.

Monsieur Bravo, vous parlez de gestion responsable concernant la fiscalité. Concernant la taxe sur le foncier non bâti, la recette est inférieure à 80 000 € et nous sommes confrontés à une liaison des taux. Le foncier non bâti concerne des terrains qui ne représentent pas grand chose en termes de recettes fiscales et autres.

Sur les éléments d'investissement, je veux bien que l'on nous dise que c'est une année où l'on baisse. Je vous rappelle quand même que, sur les deux précédents mandats, 2001-2007 et 2008-2014, la Ville avait investi 320 M€, nous sommes à une moyenne de 24,60 M€. La moyenne sur ce mandat est de 32,15 M€. Nous serons à 200 M€ d'engagements.

Cela représente 214 € d'investissement par habitant, 231 € sur le plan national. Nous sommes proches de ce qui se fait au niveau national.

Vous critiquez également la faiblesse, je vous rappelle quand même que grâce à M. Wauquiez, le président de Région, nous prenons deux ans de retard sur Gratte-Ciel centre sur la ZAC, ce qui a généré du retard sur la construction du gymnase des Gratte-Ciel. Ce sont quelques millions d'euros en moins dans notre investissement.

Cycliquement, et c'est valable pour toutes les communes, nous sommes généralement à mi-mandat dans un creux de l'investissement mais c'est tout à fait cyclique et cela reflète bien l'intégralité des niveaux d'investissement des communes.

Concernant l'écart entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement, un chiffre quand même : nous avons des dotations qui représentaient 173 € par habitant, qui ne sont plus aujourd'hui que de 121 € par habitant. Nos recettes baissent, nos frais de fonctionnement augmentent mais nous maintenons nos investissements et nos programmes. Je trouve que c'est ce que vous devriez souligner.

Je vous rappelle qu'au-delà des dotations nous subissons le fonds de péréquation intercommunal qui a démarré en 2012. C'est un prélèvement direct sur nos recettes. Nous étions à 150 000 € de prélèvement en 2012 contre 1,66 M€ en 2017.

Je pensais que vous alliez dire que nous n'étions pas la ville la mieux gérée de France. Canol a sorti le classement des villes du département, je ne peux pas m'empêcher de vous lire la dernière phrase dite par M. Vergnaud qui est le président de Canol : « *Cet expert des finances locales décernerait la palme d'or à Villeurbanne. En termes de gestion, ils sont champions olympiques.* » En période olympique, je ne peux pas me priver de vous le dire.

J'en ai terminé en termes de réponse et je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Avant de quitter la séance pour quelques instants parce que le vote du compte administratif me l'impose - c'est la loi -, je voudrais en quelques mots compléter le propos de Prosper Kabalo, non pas en entrant dans les réponses en détail à chacun d'entre vous, quelquefois j'en aurais envie quand j'entends des choses un peu stupides ou en tout cas qui ne correspondent pas à grand chose, mais je me retiendrai.

Je voudrais, ce qui est peut-être plus intéressant pour conclure ce débat, situer dans le temps ce compte administratif et aussi le vote des taux de fiscalité que nous avons associé dans la discussion, avant la période dans laquelle nous sommes et aussi un peu après.

Nous sommes effectivement, je crois que chacun doit bien en avoir conscience, à l'intersection ou à la charnière de deux processus qui ont déterminé la participation des collectivités locales à la résorption du déficit public national.

Il y a eu avant, pendant la période Hollande, le processus de baisse programmée des dotations de l'État que nous connaissons depuis 2014, et, aujourd'hui, il y a un deuxième processus dans lequel nous allons devoir entrer, celui de contractualisation mis en œuvre par la loi de programmation pour les finances publiques votée fin 2017, et qui enserme les dépenses des collectivités, dont la nôtre, dans l'objectif de 1,2 % des dépenses de fonctionnement.

Nous aurons à passer à nouveau en Conseil Municipal après la discussion avec le préfet, qui sera le représentant de l'État pour cette discussion sur ce contrat, même si c'est un contrat excessivement léonin car on n'a guère le choix de ne pas le signer. Ce sera une occasion que nous n'avions pas pour les années précédentes. Cela devrait être normalement avant juillet de cette année, sauf si, du côté de l'État, nous n'avions pas encore des réponses et une avancée suffisante dans le processus contractuel.

Premier constat : ces deux politiques ont imposé à la dépense locale des contraintes dans lesquelles il est plus difficile d'entrer. Chacun l'a dit à sa manière quelle que soit sa situation sur l'échiquier politique. Nous avons eu aussi, Prosper Kabalo l'a rappelé aujourd'hui mais aussi d'autres fois, une action forte pour limiter nos dépenses par un plan d'économies programmées, mais cela prend du temps et cela n'a pas d'effet immédiat.

Cela s'inscrit aussi dans un contexte de développement démographique et de développement des services qui va avec. Tout à l'heure, M. Morel a évoqué le fait que nous étions chanceux parce que nous avons un développement démographique et que, d'une certaine manière, nous en bénéficions. Oui, par certains côtés, nous en bénéficions dans le dynamisme de la ville, mais comment nous expliquer que ce développement démographique se traduit par une diminution des services ?

L'exemple de l'éducation, certes le plus facile, est là. Nous avons eu de nombreuses créations de classes. Dans les écoles maternelles, quand il y a des créations de classes, il y a des créations de postes d'ATSEM, ou alors il faut nous dire de ne pas le faire. Il n'y a pas beaucoup de communes qui ne le font pas. Nous aimerions vous entendre pour délier la création d'écoles maternelles et le personnel. D'abord, nous ne le voulons pas mais, en même temps, si vous étiez à notre place, je ne suis pas sûr que ce serait un exercice très facile à faire.

Dans ce compte administratif, nos dépenses de fonctionnement évoluent fortement en 2017, Prosper Kabalo l'a rappelé, sous la pression essentiellement des besoins en matière scolaire, il faut quand même le rappeler, mais aussi le déblocage du point d'indice que certains avaient semblé oublier quand ils faisaient une comparaison d'une année sur l'autre, qui représentait une nécessité pour les fonctionnaires mais qui a eu des conséquences en matière de finances locales pour le personnel et donc pour le fonctionnement.

On peut parler des Invites aussi. Nous avons fait le choix, lorsque nous avons recherché des marges budgétaires, avec l'ensemble des services, au niveau des affaires culturelles,

de maintenir en direction des structures, des associations souvent, un même niveau d'aide, donc de ne pas appliquer de baisse régulière comme cela a pu se faire ailleurs et surtout dans d'autres collectivités. Mais la condition ou la contrepartie a été de rechercher des économies d'une autre manière, ce qui a conduit à biennialiser les Invites, ce qui fait qu'une année sur deux il n'y a pas de budget ou très peu consacré à Charivari.

Cela a été aussi un choix. Evidemment, en 2017, le compte administratif fait apparaître 1 M€ consacrés aux Invites, ce qui ne sera pas le cas dans le budget 2018. Il faut prendre tout cela en compte.

Deuxième constat, et cela a été dit de différentes manières, plutôt mieux du côté de la majorité : la situation de la Ville demeure maîtrisée malgré ces impératifs nationaux que je viens d'évoquer.

Nous avons des fondamentaux qui sont favorables, un niveau d'autofinancement qui demeure important, des dépenses qui sont contrôlées, et nous avons une dynamique urbaine qui porte aussi une évolution satisfaisante des recettes.

Ce sont des points positifs sur lesquels nous pouvons nous appuyer et qui permettent d'absorber des années avec des effets ciseau plus importants quelquefois.

Cependant, il nous faut évoquer la situation de la collectivité dans la durée, et le fait de reconstituer un cadre fiscal plus en rapport avec les collectivités de notre taille, tenant compte également des réformes importantes qui sont à l'œuvre, est une vraie nécessité. Cette reconstitution en quelque sorte est une nécessité, c'est celle qui est contenue dans la délibération sur la fiscalité locale et le vote des taux d'imposition.

Les mesures qui seront soumises à votre vote ne constituent pas un choc fiscal ou, plus encore, une arnaque. C'est scandaleux d'entendre parler d'une arnaque, Madame Vessiller. J'espère que votre propos a dépassé un peu votre pensée. Parler d'une arnaque ainsi, tout de même, nous sommes dans un maintien total de l'effort fiscal au niveau du budget 2018 et Prosper Kabalo vous a expliqué pourquoi ce choix nous paraissait plus judicieux.

Je veux bien que l'on sorte les mouchoirs sur les petits propriétaires qui se mettraient à payer d'un seul coup ce que les petits locataires ne vont pas payer parce qu'il faudrait aller jusqu'au bout de la logique. Cela nous permettra de retrouver des bases fiscales à travers un abattement général à la base normalisé qui, je le rappelle, reste à un taux maximum de 15 %. Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation qui va venir, c'était pour nous une précaution indispensable.

Cela permet de rééquilibrer la fiscalité locale entre la taxe d'habitation et la taxe foncière en tenant compte des caractéristiques des contribuables de ces deux impôts, et les caractéristiques des contribuables, ce n'est pas la caricature à laquelle vous vous êtes livrée.

Dans la taxe foncière, vous n'avez pas posé les questions en commission, je le regrette, cela vous aurait peut-être évité d'entrer dans une telle caricature sur les petits propriétaires, d'autres l'ont fait également. Les contribuables de la taxe foncière sont au nombre de 55 000, dont 9 % de personnes morales qui sont pour l'essentiel des entreprises, quelquefois des associations aussi. Ces 9 % représentent 44 % des recettes.

Cela permet quand même de dire un peu les choses. Là, il n'y a pas les petits propriétaires.

Les 91 % de personnes physiques ne représentent que 56 % de la taxe en valeur absolue dont 45 % sont des non-résidents à Villeurbanne. Cela peut aussi éclairer les choses.

Par rapport aux petits propriétaires habitant dans leur logement, il faut enlever les 44 % qui représentent 4,80 M€ d'impôts et les 45 % qui sont des non-Villeurbannais. Je ne dis pas que c'est parce que ce sont des non-Villeurbannais qu'il faut les taxer davantage mais ils ne payent pas ici la taxe d'habitation. Cela relativise un peu ce tableau misérabiliste que vous nous avez dressé.

Les propriétaires occupants vont bénéficier aussi de la baisse de la taxe d'habitation. Ils vont donc en bénéficier davantage que si nous l'avions maintenue sans la modifier. Le tableau est celui-là et non pas celui d'une arnaque.

Après, comparaison n'est pas raison, mais si nous l'avons fait, c'est parce que nous avons à Villeurbanne un taux de taxe foncière qui était auparavant de 16,21 %, qui était plus faible que le taux national qui est à 19,38 %, 3 points de moins, et plus faible que le taux départemental. Même en augmentant ce taux de taxe foncière, nous resterons au niveau départemental et, par rapport aux communes de notre strate, à un taux qui sera parmi les plus bas.

Le tableau est celui-là, il n'est pas celui d'une arnaque ou d'un choc fiscal, mots que vous n'avez pas utilisés.

Cet ensemble de mesures, au-delà du fait que l'on peut considérer qu'elles répondent à une certaine justice, nous permettront d'affronter la réforme de la fiscalité locale qui devrait davantage spécifier les impôts par niveau de collectivité. M. Kabalo y a fait allusion en évoquant le comité des finances locales, je ne sais pas ce qu'il en sera au bout mais il y a une assez lourde tendance pour faire que la taxe foncière, qui est actuellement touchée par les Départements, donc pour nous la Métropole, soit envoyée aux communes. Cela ne suffira pas parce que la taxe foncière départementale, notamment celle de la Métropole, même si la collectivité la récupère dans sa totalité, ne correspondra pas à la compensation. Mais s'intéresser à la taxe foncière avant de la recevoir éventuellement, c'est quand même aussi faire preuve d'une certaine agilité ou d'une certaine intelligence en matière de prévision sur la façon d'agir sur les taux.

Enfin, sur la réforme, je suis très critique parce qu'elle se fait sur le principe de permettre aux collectivités locales une liberté fiscale en théorie, mais dans un cadre qui va nécessairement limiter leurs marges de manœuvre. Et les politiques nationales, avant et demain, ne cessent de renvoyer leur mise en œuvre, c'est-à-dire le déficit public national, aux collectivités locales sans tenir compte des carcans financiers qu'elles créent.

Il faudrait donc contraindre les dépenses de fonctionnement, améliorer les niveaux d'autofinancement (c'est ce qu'on va nous demander), absorber la réforme fiscale et, en même temps, se faire le relais d'une politique nationale en matière d'ouverture de service public. Vous avez sans doute entendu parler des ouvertures des bibliothèques le dimanche. Nous y avons pensé lorsque nous avons construit notre réseau de lecture publique, il faudra bien se poser la question de ce que cela coûte. Or, ce n'est pas la

misérable dotation supplémentaire de 8 M€ au niveau national qui permettra dans une ville comme Villeurbanne d'ouvrir la bibliothèque le dimanche.

Il y a cette demande-là et aussi un retrait de l'État que je cite simplement à travers deux grandes thématiques : en matière de sécurité et en matière d'éducation. Ce sont des chapitres sur lesquels on demande davantage aux communes et pour lesquels il n'y a pas de crédits spécifiques au rendez-vous.

Le processus de contractualisation, sur lequel nous reviendrons, puisqu'il y aura une délibération au Conseil Municipal avant le mois de juillet, c'est la traduction patente d'un jeu de dupes, c'est un habillage des dotations programmées de l'État. Auparavant, c'était déjà le cas mais au moins on le savait, tandis qu'ici il y a cet habillage, et c'est sous le jour d'une pseudo-liberté de gestion laissée aux collectivités. Hector Bravo l'a très bien dit tout à l'heure. N'avoir comme seul critère d'examen de notre gestion l'évolution des dépenses d'une année sur l'autre, puisque ce sera le cas à travers 1,2 %, c'est quand même une très mauvaise manière qui est faite à la gestion locale.

Pour autant, nous serons confrontés à cette situation. Nous avons à construire des réponses pour y faire face et nous pouvons un peu mieux le faire parce que nous avons une situation saine, parce que nous nous sommes donné des moyens sur le moyen et sur le long terme, parce que notre développement urbain n'en sera pas fragilisé. Mais préserver nos services publics, tenir compte du développement démographique, agir pour les habitants les plus en difficulté, dans cet environnement, deviendra une gageure et nous conduira à beaucoup d'agilité dans l'action. Nous devons en être vraiment persuadés.

Nous le ferons comme nous le faisons depuis plusieurs années, en étant à la fois conscients des attentes de la population et dans une explicitation des choix qui nous guident.

Je termine là, puisque nous sommes actuellement dans les bilans à mi-mandat, avec un certain nombre de réunions organisées. L'effort pédagogique consiste à montrer que les décisions financières que nous avons à prendre ne sont pas en réponse simplement à des impératifs nationaux gestionnaires, elles se situent aussi dans un projet politique. C'est la difficulté mais c'est aussi la pédagogie que de dire cela à nouveau à ce moment du mi-mandat.

Voilà mes chers collègues. Je vais laisser présider M. Kabalo.

*(M. le Maire quitte la salle.)*

**M. Prosper KABALO.-** Nous allons mettre aux voix le vote du compte administratif.

**- Adopté à la majorité (41 pour - 9 contre - 3 abstentions - 1 NPPV) –**

Merci.

*(Retour de M. le Maire)*

**M. LE MAIRE.**- Merci à tous ceux qui ont voté ce compte administratif. L'analyse du résultat des votes me permettra de les connaître.

Nous avons ensuite l'affectation du résultat.

**- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) –**

Vote des taux d'imposition dont nous venons de parler largement :

**- Adopté à la majorité (40 pour - 12 contre - 2 abstentions) –**

Vote sur la décision modificative n° 1 :

**M. LE MAIRE.**- Nous en avons peu parlé mais elle était relativement modeste, avec uniquement des opérations d'ordre.

**- Adopté à la majorité (45 pour - 5 contre - 4 abstentions) –**

**6 – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – M. Prosper KABALO**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**7 – REMISE GRACIEUSE DE DETTES DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DE PÉRISCOLAIRE – M. Prosper KABALO**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) –**

**8 – RAPPORT D'ÉVALUATION DES CHARGES ET RESSOURCES TRANSFÉRÉES DES COMMUNES À LA MÉTROPOLE DE LYON – M. Jean-Paul BRET**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) –**

**9 – CRÉATION DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DE CHAMAGNIEU – Mme Dominique BALANCHE**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**10 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (45 pour - 9 abstentions) –

**11 – PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA CAISSE DES DÉPÔTS 2018-2020 – M. Jean-Paul BRET**

**M. LE MAIRE.**- J'en suis le rapporteur. M. Poncet a demandé la parole pour deux minutes, je lui répondrai ensuite.

**M. Stéphane PONCET.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans le cadre d'un protocole de partenariat, la Caisse des Dépôts propose à notre commune un accompagnement et un soutien financier sur des projets liés au développement territorial. Si la plupart de ces projets sont corrects, certains appellent cependant quelques remarques.

Au préalable, il faut rappeler que la Caisse des Dépôts est un organisme public, son soutien financier correspond donc à de l'argent public qui doit être investi dans des projets cohérents et opportuns.

Bien sûr, nombre de projets présentés entrent dans le cadre d'investissements d'avenir : implantation de l'ancrage des entreprises sur le territoire de Villeurbanne, le projet ZAC des Gratte-Ciel, le projet de La Doua, qui sont d'ailleurs indispensables. Pour notre part, nous préférons vous voir inaugurer ces équipements plutôt que des mosquées salafistes.

D'autres projets posent question tels que celui de l'Arena qui est un projet porté par un groupe privé. Mais ce qui est problématique, ce sont ces projets qui relèvent encore et toujours du soutien à la Politique de la Ville. Villeurbanne compte six quartiers prioritaires, en réalité six quartiers qui posent problème (trafic de drogue, délinquance, communautarisme et j'en passe).

Or, le présent protocole laisse entendre que l'avenir de ces quartiers passe forcément par la rénovation urbaine afin de redéfinir un cadre de vie mieux adapté qui, par enchantement, rendra ces quartiers attractifs en changeant leur image.

Rien de plus faux ! Un rapport de la Cour des Comptes indique que cette Politique de la Ville constitue un gouffre financier et que son bilan est un véritable échec. En réalité, il faudrait plutôt régler les problèmes qui rongent ces quartiers avant de se focaliser sur la rénovation des bâtiments.

En conséquence, nous nous abstenons.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Quelques mots explicatifs parce que vous semblez méconnaître la Caisse des Dépôts.



La Caisse des Dépôts est un partenaire important de l'action des collectivités locales et de l'ensemble des acteurs du développement urbain. C'est vrai que son rôle, le plus connu, est celui de banquier qui intervient en tant que bailleur de fonds pour les collectivités mais aussi pour les organismes de logements sociaux.

Elle est également, et c'est un peu l'objectif de cette convention, co-investisseur sur un certain nombre d'opérations, et elle est très largement à l'origine du développement de l'économie mixte. L'économie mixte, ce n'est pas de l'économie publique, ce n'est pas de l'économie privée mais de l'économie mixte.

Je cite un exemple parce que nous y avons beaucoup travaillé, et nous sommes satisfaits d'avoir aidé à sa mise en place, par rapport à la SVU, qui est elle-même une société d'économie mixte : nous avons souhaité qu'elle puisse être porteuse de l'investissement pour les murs des futurs commerces du prolongement des Gratte-Ciel, et c'est vrai que la Caisse des Dépôts a reconnu l'intérêt de cette opération, l'a permise et a apporté un certain nombre de fonds à côté de ceux de la SVU.

Plus généralement, la Caisse des Dépôts, ce sont des projets de développement économique liés à l'attractivité des territoires, des projets de centralité urbaine comme les Gratte-Ciel mais on pourrait citer d'autres exemples, la Politique de la Ville que vous pourfendez régulièrement mais à laquelle nous tenons et la politique du logement. Par exemple, dans la Politique de la Ville, à Villeurbanne, il y a deux grandes opérations rues des Buers et de Saint-Jean, dans lesquelles la Caisse des Dépôts sera amenée à participer.

Si, pour vous, c'est de l'argent jeté par les fenêtres, évidemment, on sait ce que vous dites sur le sujet, il n'empêche qu'elle permettra ces opérations. Les personnes qui habitent dans ces quartiers en tireront des motifs de satisfaction et la situation après sera mieux que la situation actuelle, non seulement sur le plan de la vie sociale mais aussi sur le plan de l'habitat. Cela permet de conduire des opérations importantes en matière de réhabilitation et de rénovation.

Vous ne l'avez pas cité mais elle intervient aussi beaucoup en matière de ville durable et innovante, dans des opérations qui relèvent de cette problématique.

Pour le privé, puisque vous avez parlé de l'opération Arena pour laquelle vous avez des doutes, la Caisse des Dépôts intervient régulièrement, et pas seulement parce que c'est à Villeurbanne, dans des projets de cette nature. Elle le fera sans doute demain, et nous le souhaitons, dans l'opération de démolition reconstruction de la clinique du Tonkin, le site actuel, où elle viendra, avec Icade peut-être, mais qui est une de ses composantes, rendre possible cette opération. Et là, ce n'est pas la Ville qui intervient directement.

Ce que je voudrais dire pour répondre d'une manière générale à nos collègues, c'est que nous sommes la deuxième ville en Auvergne Rhône-Alpes à signer une convention, alors que la Caisse des Dépôts a actuellement plutôt une incitation gouvernementale à aller vers les territoires ruraux et périurbains. Le fait de voir la Caisse des Dépôts s'adresser à nous, tout au moins entrer dans un dialogue fructueux pour signer une convention avec un territoire comme Villeurbanne, montre que, d'une certaine manière, il y a une qualité, une quantité, une diversité.

Je réponds là aussi à ce qu'ont dit certains dans le débat passé, notamment M. Martin. Cela souligne la qualité, la diversité, le caractère innovant des projets à l'œuvre sur notre

territoire, et le fait que la Caisse des Dépôts reconnaît qu'elle a des enjeux de développement urbain, de développement social et de développement économique.

Ce document, au-delà du fait qu'il nous permettra de signer une convention, contient quand même, quand on le lit attentivement, un très grand nombre d'opérations qui sont menées par Villeurbanne et qui témoignent du dynamisme de notre ville : public, privé, parapublic, société d'économie mixte.

Un tel document nous permet sans doute de mesurer un peu que ce que nous faisons à Villeurbanne dans ce domaine intéresse la Caisse des Dépôts et Consignations, et certes ce n'est pas l'association Canol mais permettez-moi de voir un signe extrêmement positif dans le fait que la Caisse des Dépôts nous manifeste son intérêt.

Il s'agit d'un protocole de partenariat avec la Caisse des Dépôts pour la période 2018-2020, je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) -**

**12 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) POUR LE MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018 – Mme Natalie PERRET**

**M. LE MAIRE.-** Il s'agit d'une subvention récurrente, même si la somme a diminué parce qu'il y a eu un investissement plus important des commerçants.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**13 – CO-FINANCEMENT DES ÉTUDES PRÉALABLES À LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE SAUVEGARDE SUR LA RÉSIDENCE SAINT-ANDRÉ – M. Richard LLUNG**

**M. LE MAIRE.-** C'est un sujet dont nous avons parlé voici déjà plusieurs semaines au sein de la Métropole. Il y a plusieurs intervenants. Je vais demander à M. Llung de présenter la délibération.

**M. Richard LLUNG.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Quelques mots parce que ce dossier de la résidence Saint-André est important.

Il vous est demandé ce soir de soutenir un montant et les programmes d'étude pour les années 2018 (27 000 €) et 2019 (123 000 €), mais ce n'est que l'apparence des choses. Il y a un double enjeu dans ce projet d'accompagnement de la résidence : le premier est d'accompagner la copropriété pour résoudre les désordres du bâti et trouver l'équilibre financier à terme, les problèmes aussi liés aux économies d'énergie ; le deuxième enjeu est urbain, il est lié au secteur des Brosses, dans le secteur de La Soie, il vise à inscrire cette copropriété sur 6,5 hectares, ce qui est très important comme foncier, qui a peu de visibilité, dans le secteur des Brosses, dans le sol en quelque sorte et dans les circulations de ce secteur.

C'est donc ce double enjeu que nous traitons à travers cette délibération ce soir.

Entre le moment où nous avons commencé à nous occuper de ce dossier en 2014 et le plan de sauvegarde dont je vais parler un peu, il est très vite apparu le fait que les outils qui étaient à notre disposition à l'époque étaient dramatiquement disproportionnés par rapport au problème à résoudre, c'est-à-dire trop petits et avec trop peu d'influence.

Rapidement, un plan de sauvegarde, qui est un outil particulier qui mêle le travail de l'État, de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, de la Ville et de la Métropole, est très vite apparu comme l'outil le plus adapté. C'est pourquoi je l'avais proposé à la fois au maire et à la Métropole et aux partenaires que je viens de citer. Il faut reconnaître que la Métropole a agi rapidement sur ce dossier et que les choses sont allées assez vite. Je le souligne parce que ce n'est pas toujours le cas et je ne manque jamais de souligner quand ça ne l'est pas.

Le plan de sauvegarde a été approuvé par le préfet à l'été 2017, un arrêté a été pris au 15 septembre dernier, il existe, mais nous votons ce soir des crédits de notre collectivité pour engager les études parce que l'objectif est de ne pas perdre de temps. Dans tout dispositif, il faut du temps et, en l'occurrence, pour un plan de sauvegarde, il faut le temps de faire les procédures, de voter, et l'idée est d'agir aussi vite que possible et d'engager les études en amont du plan de sauvegarde.

Quelques repères dans le calendrier : à la fin de l'année, le plan de sauvegarde devrait être formalisé sous forme d'une convention, les travaux devraient commencer en 2020 et la fin des travaux est programmée pour 2023. Ce sont des repères extrêmement simples que je vous donne.

Je voudrais revenir sur deux points : l'un des points des études, mais qui est aussi une demande de l'ANAH et la nôtre, est la scission de la copropriété qui fait 640 logements, donc 640 copropriétaires au minimum. C'est quasiment ingouvernable. Il est très difficile de faire une assemblée générale, d'obtenir des décisions, de mettre d'accord. Ce n'est pas évident. L'une des nécessités, et c'est la demande de l'ANAH formelle, c'est qu'il y ait cette scission, et des études sont nécessaires parce qu'il y a quelques désordres structurels dans ces bâtiments, notamment liés au réseau de chauffage, ce qui contraint beaucoup les solutions.

L'autre point que les collectivités Métropole et Ville ont validé sur les principes pour l'instant, c'est qu'il y ait une emprise de voirie interne à la copropriété. C'est le but de l'inscrire dans le développement du quartier, notamment la rue Saint-André, c'est-à-dire d'entrer dans la copropriété, qui pourrait se prolonger jusqu'à la rue Jean-Voillot, qui elle-même serait prolongée de 200 ou 300 mètres jusqu'à la rue de la Gare-de-l'Est.

Ce double enjeu est ce qui se cache derrière le vote de ces aides financières, sachant que l'ANAH prend à charge 50 % du montant des études, que la Métropole et la Ville prennent 15 % chacune.

Si vous en êtes d'accord et si vous votez cette délibération, j'irai porter cette bonne nouvelle à l'Assemblée générale de la copropriété jeudi prochain.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Madame Vessiller ?

**Mme Béatrice VESSILLER.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération au contenu technique et financier un peu complexe vise à engager la Ville dans le dispositif du plan de sauvegarde de la copropriété Saint-André, vous venez de nous l'expliquer longuement, Monsieur l'Adjoint, un dispositif dont les études ont démarré en 2013, avec l'accompagnement d'un opérateur mandaté par la Métropole et l'Agence nationale de l'Habitat.

Ce plan de sauvegarde permettra d'aider cette copropriété à surmonter les diverses difficultés qu'elle rencontre depuis plusieurs années liées à la fragilité économique des copropriétaires (avec une part importante de ménages modestes et très modestes), difficultés à engager les gros travaux nécessaires, à entretenir les nombreux espaces communs dans cet ensemble de 640 logements dans 10 bâtiments.

Outre le diagnostic amiante, il s'agira, dans le programme d'études, de proposer un projet de réhabilitation lourde des logements, avec une ambition de bâtiment basse consommation pour améliorer le patrimoine mais aussi le confort des logements et la maîtrise des charges des copropriétaires.

Les études porteront également sur les voiries dont une partie pourrait être transférée au Grand Lyon pour faciliter leur entretien et leur gestion et mieux irriguer l'îlot aujourd'hui fermé sur lui-même.

Le projet de voirie devra intégrer la circulation des piétons, des vélos, tenir compte de la station du tram Bel Air-Les Brosses toute proche, et améliorer la qualité des espaces et la végétalisation.

Nous souhaitons que cette copropriété bénéficie pleinement de la mutation urbaine en cours avec le projet du Carré de Soie tout proche. Les études à mener dans cette copropriété et listées dans la délibération s'élèvent à plus de 900 000 €; elles seront cofinancées par l'ANAH (pour près de la moitié), la Métropole et la Ville pour 15 % chacune, et le reste par la copropriété.

Nous souhaitons que les études puissent être réalisées au plus vite avec, bien sûr, une forte implication de tous les habitants (les copropriétaires sont les maîtres d'ouvrage, donc les décideurs), puis que la phase de réalisation des travaux suive sans tarder.

Une réflexion sur la dimension économique est aussi à conduire par la Ville et la Métropole, car le petit centre commercial situé au cœur de la copropriété ne vit pas très bien. D'autres activités peuvent être envisagées, de l'artisanat, de l'économie circulaire, en lien avec ce qui sera développé dans le projet non loin de là, L'Autre Soie, mentionné dans le partenariat avec la Caisse des Dépôts.

Nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Monsieur Poncet ?

**M. Stéphane PONCET.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le rapport que vous nous soumettez, qui constitue la première étape du plan de sauvegarde de la résidence Saint-André, est emblématique de cette politique dispendieuse pratiquée en France pour réhabiliter des ensembles immobiliers voire des quartiers qui se dégradent dans tous leurs aspects. Cette résidence datant des années soixante a donc été

classée en copropriété dégradée, nous aurions apprécié avoir quelques explications afin de comprendre comment on en arrive à une telle situation.

Villeurbanne connaît d'autres résidences importantes de la même période qui elles sont dans un état correct je pense par exemple vers les Buers. Il y a donc une responsabilité des résidents sur laquelle vous jetez un voile pudique en évoquant la sociologie des habitants.

Les solutions proposées nous laissent dubitatifs. La scission de la copropriété pour améliorer la gestion desdits bâtiments est sans doute nécessaire mais ce n'est pas la solution miracle. Comme il est indiqué dans le rapport, ce qui nuit et perturbe la vie des résidents, c'est aussi l'ensemble des problèmes cumulés autour des résidences, à savoir le trafic de drogue et la délinquance.

La réussite du plan de sauvegarde passe donc au préalable par la résolution de ces problèmes. C'est d'ailleurs indiqué dans le rapport. Au vu de ce qui se passe au Tonkin, on a quand même des doutes sur la réussite du plan de sauvegarde, sachant que les conditions ne seront certainement pas réunies.

Cette question est importante car les études que vous nous soumettez pour préciser le programme des travaux ont un coût de 922 500 € financé à 80 % par l'Agence nationale de l'habitat et les collectivités donc, par de l'argent public, le reste à charge moyen par logement étant de 299 €, soit un coût assez faible pour les résidents.

Sur le principe, on ne peut être d'accord. Les copropriétaires laissent les résidences se dégrader et, quand on atteint le point de non-retour, ils font appel aux acteurs publics. C'est un peu facile et injuste par rapport à d'autres propriétaires aux revenus modestes qui, eux, assument leur responsabilité.

En conclusion, nous ne voterons pas ce rapport pour deux raisons. La première étant que les conditions préalables ne sont pas réunies pour assurer la réussite de ce plan de sauvegarde. La deuxième raison est que l'on risque de s'engager dans un programme de travaux au coût exorbitant, financé essentiellement par des fonds publics et ce sans aucune garantie de résultat. Encore une fois, on va changer le décor mais la pièce qui va se jouer sera toujours la même et certainement au détriment des habitants.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci, si l'on peut dire.

Madame Gros-Izopet ?

**Mme Myriam GROS-IZOPET.**- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La résidence Saint-André, avec ses 640 logements, soit plus de 2 000 habitants, représente une des grosses copropriétés de la ville et fait partie du quartier des Brosses classé prioritaire pour la Politique de la Ville. Elle fait l'objet depuis de nombreuses années d'un accompagnement de l'État, de la Métropole et de la Ville à travers diverses études, diagnostics, des préconisations pour l'amélioration du cadre de vie, des financements d'acteurs locaux sur des actions pour et avec les habitants, et sur de nombreux champs : culture, parentalité, vivre ensemble, etc.

Par exemple, les collectivités, à l'issue d'un travail de concertation et d'écoute de ces résidents, ont permis la création de nouveaux aménagements des espaces extérieurs en 2008 embellissant considérablement les lieux.

Pour la Ville, le travail partenarial avec les habitants de cette résidence continue. Aussi, au sein de cette résidence se trouvent des services publics comme la crèche Flora Tristan, l'espace Joséphine Baker, une permanence de la maison de la Métropole et des espaces réservés à des partenaires qui interviennent au quotidien comme l'accueil de jour de l'OVPAR, la maison sociale et les 3D.

Certes, les difficultés existent et nous ne souhaitons en aucun cas les nier. Cependant, l'image d'un quartier enclavé ou d'une zone de non droit que certains veulent à tout prix véhiculer pour servir leurs intérêts électoraux est un mensonge. Il existe dans ce quartier une véritable dynamique associative et citoyenne, cela se fait en lien avec les écoles, la maison de quartier des Brosses, la maison sociale, la maison de service public, le conseil de quartier, les associations culturelles comme Zéotrope, KompleXXKapharnaüm et bien d'autres. Tout cela fait la richesse de ce territoire en pleine mutation. Si certains souhaitent que ce quartier ne bénéficie pas de la rénovation urbaine qu'il mérite, souhaitent fermer les yeux sur les difficultés que rencontrent les habitants, certains en grande précarité, nous faisons le choix inverse.

La rénovation de la résidence Saint-André est nécessaire à cette dynamique urbaine pour le bien-être des habitants. La mise en place de ce plan de sauvegarde est donc capitale, le groupe socialiste et apparentés votera donc cette délibération qui permet la réalisation de l'étude.

Merci pour votre écoute.

**M. LE MAIRE.**- Merci Madame Gros-Izopet, à travers votre propos, d'avoir apporté un certain nombre d'éléments de réponse à la description apocalyptique qu'en faisait M. Poncet qui préférerait que nous ne fassions rien pour dire : que se passe-t-il ? Que fait la municipalité là-bas ? Mais cela fait partie de vos jeux un peu traditionnels.

Monsieur Llung ?

**M. Richard LLUNG.**- Mon propos portera plutôt sur ce qu'a exprimé M. Poncet. Par rapport à cette conception de la politique qui consiste à dire qu'il faut attendre et laisser mourir, je ne comprends pas tellement votre engagement au sein de ce Conseil Municipal. Si, quand un problème se pose, il suffit de ne rien faire, je ne vois pas l'intérêt de votre présence et de votre propos.

L'autre manière de faire, c'est-à-dire de dire qu'il n'y a jamais les prérequis qui permettraient d'agir, c'est aussi une manière de théoriser l'inaction voire l'impuissance.

Cela vous regarde, c'est votre engagement, ce n'est pas le nôtre. Il y a une situation dont nous sommes les héritiers, c'est ainsi, nous faisons avec la réalité. Cette situation n'est pas liée aux copropriétaires qui seraient soit dispendieux soit des gens qui dépensent tellement qu'ils ne peuvent plus avoir d'économies pour leurs travaux.

Face au problème de la structure du chauffage qui date des années soixante, qu'y peuvent-ils ? Ils n'ont pas construit ces logements et pourtant il faut y faire face. Il se trouve que le montant des travaux est hors de proportion avec leur capacité de dépenses.

Que faut-il faire ? Il faut les laisser là sur le bord et regarder comment vivent les gens qui ne vivent plus ? Ce n'est pas l'intention que nous avons.

Il s'agit d'une copropriété, c'est de la propriété foncière privée, cet outil de plan de sauvegarde est utile précisément pour ces situations.

Deuxième point dont les copropriétaires ne sont aucunement responsables, la taille de la copropriété, une action des années soixante avec 640 logements. Sauf que, dans les faits, c'est ingouvernable. Nous en sommes là aussi les héritiers. Que faut-il faire ? Rien ? Je vous laisse le rien. Pour trois fois rien, on a quelque chose ! Mais en faisant quelque chose, on a mieux que rien.

Nous engagerons cette action avec tous les partenaires et c'est ainsi que nous espérons remettre à flot cette copropriété, cela veut dire le bâti lui-même, accompagner les copropriétaires, faire en sorte qu'ils vivent bien dans un quartier qui par ailleurs se rénove, donc qu'ils n'en soient pas exclus, ce que vous ne manquerez pas de dénoncer si nous le laissons faire.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Llung d'avoir apporté ces compléments.

Je mets rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

**14 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ALLIADÉ HABITAT 37-39 RUE ANATOLE-FRANCE** – M. Richard LLUNG

**15 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - SCIC HABITAT RHÔNE ALPES - 262-266 RUE FRANCIS-DE-PRESSENSÉ** – M. Richard LLUNG

**M. LE MAIRE.**- M. Llung est rapporteur pour ces deux délibérations que nous avons convenu de regrouper parce qu'elles relèvent du même principe. J'ai une demande d'intervention de M. Bravo dont il m'a dit lui-même qu'elle portait sur les deux délibérations.

Monsieur Llung, quelques mots ?

**M. Richard LLUNG.**- Quelques mots rapides. Il s'agit du financement de logement social à 35 € du mètre carré pour les élus qui sont habitués à ce genre de financement.

La première opération est rue Anatole-France, Alliade achète 8 logements sociaux sur 29 produits, et la SCIC rue Francis-de-Pressensé pour 15 logements sur 67 produits. Le premier montant est de 10 500 € et le deuxième de 33 765 €, mais j'ai l'idée que M. Hector Bravo ne parlera ni de la SCIC Habitat ni d'Alliade.

**M. LE MAIRE.**- Nous verrons bien. Monsieur Bravo ?

**M. Hector BRAVO.**- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs,

Cette intervention, vous vous en serez douté, ne concerne pas directement les délibérations que nous soutenons, naturellement. Mais quand même...

Nous voudrions ici tirer une sonnette d'alarme quant aux choix politiques faits par le gouvernement dans le cadre de l'article 52 de la loi de finances et du projet de loi ELAN, et nous associer à la colère exprimée par la Confédération nationale du logement pour réclamer « une autre politique du logement ».

Tout ou presque dans le projet gouvernemental pour le logement nous inquiète. Ce texte, baptisé loi ELAN (pour Évolution du Logement et Aménagement Numérique), doit être présenté le 4 avril prochain en Conseil des ministres. C'est une remise en cause du modèle français du logement social qui s'inscrit dans une politique de chasse aux « acquis sociaux » qui ne sont en fait que des droits légitimes.

À travers cette loi, l'exécutif aurait pour volonté de faire passer la vente de logements sociaux de 8 000 à 40 000 par an. Officiellement, ces ventes sont destinées à générer des fonds pour compenser les pertes dues aux baisses de loyers imposées par le gouvernement lui-même. En réalité, il s'agit d'une privatisation déguisée, très inquiétante, alors qu'on manque déjà gravement de logements sociaux. Ces objectifs de vente risquent aussi de conduire à une politique peu regardante de promotion de l'accession à la propriété, quitte à leurrer les futurs propriétaires sur la baisse de leurs dépenses mensuelles.

Le regroupement des organismes HLM va entraîner un éloignement entre les locataires et les centres de décision, car la loi contraint les bailleurs sociaux à se regrouper pour atteindre un seuil minimum de 1 500 logements. Or, aucune disposition législative n'a été prévue pour garantir un élargissement du collège des représentants des locataires dans les conseils d'administration lors de ces regroupements. Concrètement, les décisions seront prises dans les maisons-mères, très loin des locataires et des autres habitants des territoires concernés. Au-delà même des locataires, la création de bailleurs mastodontes, qui va menacer en priorité les offices publics de l'habitat, risque de priver les maires d'un outil important de politique au service de leurs administrés.

Mais le service public du logement n'est pas le seul secteur dans la ligne de mire du gouvernement. La réforme concerne aussi les locataires du privé qui vont voir leur statut affaibli par l'introduction du « bail mobilité ».

D'une durée d'un à dix mois, ce bail ne pourra en principe être conclu qu'une seule fois et devra être réservé à des personnes en déplacement temporaire dans le cadre de leur travail ou de leurs études. En réalité, c'est un bail précarité. Nous accusons Emmanuel Macron de vouloir organiser la précarisation généralisée de la société française. Faute de contrôles, rien n'empêchera un bailleur indélicat de multiplier ce type de contrat ou de le coupler avec des périodes de location en Airbnb ou d'utiliser le bail mobilité comme une période d'essai.

En parallèle à ce détricotage des droits des locataires, l'encadrement des loyers n'est, lui, « maintenu qu'à titre expérimental et sur la base du volontariat des villes ». Du coup, sa zone d'application et sa portée resteront beaucoup trop limitées.

À cela, il faut ajouter l'article 52 de la loi de finances 2018 que nous avons ici ensemble dénoncé et qui est déjà en soi un démantèlement des missions des bailleurs sociaux en leur coupant tout moyen d'investissement et donc de création de nouveaux logements.



Alors que le logement social est prévu pour accueillir 70 % des Français, ce qui se profile, c'est la création de logements sociaux uniquement destinés pour les plus « pauvres », les cantonnant dans des quartiers en périphérie à l'opposé des politiques de mixité sociale et de la Politique de la Ville que nous menons ici. Ce n'est ni plus ni moins qu'une façon de ghettoïser les populations alors que les plus modestes ne demandent qu'à vivre comme tout le monde.

Cette remise en cause du modèle du logement social à la française est un contresens historique, alors même que des maires de villes comme Barcelone, New York et même la très libérale Londres cherchent à créer du logement social en prenant comme exemple le modèle français, car le dogme du « tous propriétaires » n'a eu que l'effet de créer des exclusions. En France, ce sont 13 millions de personnes concernées, va-t-on les jeter à la rue ?

Je vous remercie

**M. LE MAIRE.**- Merci. Monsieur Llung ?

**M. Richard LLUNG.**- Je partage les préoccupations exprimées par Hector Bravo. Le logement social, c'est un logement produit moins cher que d'autres, et il se trouve que cela correspond aux revenus des trois-quarts de la population. Ce n'est donc pas un petit sujet, c'est un sujet majeur, sinon les gens sont obligés de se loger, nous sommes obligés de nous loger à des prix très élevés qui diminuent le reste à vivre, etc.

C'est l'essence même du logement social.

Les mesures gouvernementales ont pour effet de faire une distinction entre le secteur social public et le secteur social privé. Il se trouve que ces deux secteurs ne reçoivent pas les mêmes locataires. Le secteur social privé reçoit surtout les salariés puisque c'est Action Logement, la contribution des entreprises, pour les entreprises qui cotisent, ce qui n'est pas le cas de toutes les entreprises et donc pas le cas pour tous les salariés. Tous les autres habitants sont pris en charge par les bailleurs publics et il est vrai que les mesures prises par le gouvernement étranglent ces bailleurs publics.

Nous avons déjà parlé de ce sujet ici. J'avais dit, pour ma part, qu'il y avait une forme de lâcheté. Les aides au logement ne sont pas le seul fait des locataires du public, il y a aussi les bailleurs privés. Or, il n'est attaqué que le secteur public.

C'est un problème parce que les plans de gestion du patrimoine que développent les bailleurs se transforment, faute de ressources, en plans de gestion. Ce n'est plus vraiment de la gestion du patrimoine mais plutôt le changement des ampoules. Cela veut dire que l'habitat se dégrade et va se dégrader. Il y a aussi la diminution de leurs fonds propres pour pouvoir construire du logement social, cela diminue le flux de construction.

Pour ce que je connais des bailleurs qui interviennent à Villeurbanne, c'est une diminution de l'ordre de 50 % de leur investissement, ce qui est très important.

J'ajoute une dimension toute nouvelle parce que l'étude est en cours, je vous livre quelques conclusions pour Villeurbanne, ce sera beaucoup plus concret. Un déséquilibre social se dessine tout à fait dans la ville par l'augmentation de la vente des logements sociaux. Le gouvernement a dessiné une augmentation multipliée par quatre, 32 000 logements au lieu de 8 000 par an. Il se trouve qu'actuellement, à Villeurbanne,

nous avons 761 logements en vente sur un patrimoine de 19 000 logements. Si nous ne faisons rien, s'il n'y avait ni flux ni construction, nous perdriions immédiatement 1,2 point de logements sociaux à Villeurbanne.

Quand on a des débats sur la vente de logements sociaux, tout va bien lorsqu'elle est modérée, pondérée, et lorsque ces fonds propres qui sont ainsi créés sont remis dans la construction puisque, en général, on produit plus de logements qu'il n'en est vendu.

À partir du moment où les volumes diffèrent, on est toujours dans le flux multiplié par trois ou par quatre, il ne devient plus possible de maintenir l'équilibre, d'autant plus que le logement neuf est plus cher, plus petit, plus compact et ne correspond pas aux mêmes publics.

C'est donc plutôt une association que je ferai après votre propos, parce que cette préoccupation est réelle et majeure.

Quant à nous, très probablement, nous serons amenés à réfléchir à plusieurs aspects, probablement la limitation de la vente de logements sociaux sur le territoire de Villeurbanne pour des raisons structurelles. Nous courrions le risque d'un assez grand déséquilibre à l'horizon 2030 qui est celui du PLU.

Il faut que nous produisions au minimum 300 logements sociaux par an pour que tout aille bien. Si on y ajoute les ventes de l'ordre de 113 ou 118 logements par an actuellement, cela veut dire plus de 400 logements. C'est un rythme qui, actuellement, est tenu, mais qui pourrait ne pas l'être tout le temps.

Sans doute faudra-t-il voir avec la Métropole à limiter le prix d'acquisition de la VEFA pour les logements neufs parce qu'il y a en ce moment une inflation incroyable dans le secteur de Villeurbanne où le prix de l'acquisition de surface de plancher par les bailleurs atteint des sommets que l'on ne connaissait jusqu'à présent que dans les secteurs proches de Genève et Pays de Gex notamment. Il faut vraiment s'en soucier.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Quelques mots parce qu'à plusieurs reprises, nous avons eu sinon ce débat mais des échanges. M. Bravo l'a repris à l'occasion de cette délibération comme il l'a dit lui-même.

C'est vrai que nous partageons largement les préoccupations qu'il a exprimées, pour moi et un assez grand nombre de personnes dans cette assemblée. Il se trouve que je préside aussi Est Métropole Habitat, nous aurons un Conseil d'Administration mercredi, nous verrons tout de suite la traduction concrète de l'article 52 de la loi de 2018, c'est-à-dire le fait que le gouvernement supprime l'APL et qu'il demande aux organismes de ne pas le faire porter sur les propriétaires.

Ce qui était l'APL dans notre patrimoine correspond à un manque à gagner considérable, de l'ordre de 2 M€ à 3 M€. Cela se fera sur trois ans mais, dès la première année, puisqu'on a beaucoup parlé d'autofinancement tout à l'heure, cela conduit à avoir un autofinancement qui, alors qu'il devait se situer autour de 5 M€, descendra à 1 M€ ou 2 M€. Auparavant, dans les règles de bonne gestion qui étaient données aux organismes, il ne fallait pas être au-dessous des 5 % d'autofinancement. On voit bien les contradictions dans lesquelles nous allons entrer.

Après, ce qui est d'autant plus contradictoire sur notre territoire, c'est que la Métropole - il faut le reconnaître - a beaucoup agi dans ce domaine avec les bailleurs sociaux publics, Est Métropole Habitat mais aussi Lyon Métropole Habitat et Grand Lyon Habitat. La Métropole a accompagné l'effort de ces organismes. Elle a même accompagné quelquefois une certaine mutualisation au niveau de la prise en compte commune d'un certain nombre de politiques, et c'est vraiment là quelque chose qui va en contradiction avec ce que la Métropole a fait et sans doute voudrait continuer de faire.

On dit toujours qu'il y aura des mesures correctives sans qu'elles soient énoncées. On voit déjà que celles de l'année prochaine représentent assez peu de choses. Si c'est avoir accès davantage à la Caisse des Dépôts, c'est bien, mais quand on vous dit qu'on peut nous prêter davantage à des taux intéressants, on ne fait que vous prêter et cela suppose que le remboursement se fera quand même, même si c'est sur une durée plus longue.

Il y a une grande préoccupation, très contradictoire. S'il y a un secteur dans lequel cette politique révèle une grande méconnaissance de ce qu'est le logement social, c'est vraiment celui-là. Il y a une grande méconnaissance du mécanisme. Au prétexte que certains organismes étaient décrits comme des organismes « dodus dormants », parce qu'un certain nombre dans la France plutôt profonde, en tout cas à la campagne, ne construisaient plus et se contentaient d'être des gestionnaires, on pouvait à juste titre leur en faire la remarque, mais dans l'agglomération lyonnaise et dans beaucoup de métropoles, les organismes produisent et rénovent du logement social. Différentes délibérations ici en témoignent comme celle de ce soir à son petit niveau.

On va assez vite se rendre compte que l'on va vers une impasse. Comme la loi, normalement, dans son titre, est très ambitieuse pour faire plus de logements, je pense que l'on va assez vite mesurer les difficultés et la contradiction qu'il y a entre fixer des objectifs de production de logements et étrangler d'une certaine manière ceux qui en ont pour partie une assez grande responsabilité.

J'ajoute que dans le secteur privé, le logement social fait travailler les entreprises. Le bâtiment n'est pas ravi de cette politique en direction du logement social. À certaines époques, faut-il le rappeler, dans la crise de 2008, les logements sociaux ont été amenés à venir suppléer un certain nombre d'opérations que les opérateurs privés avaient lancées. Ils se sont retrouvés confrontés à la crise financière et les acteurs du logement social sont venus souvent à la rescousse pour reprendre dans leur patrimoine un certain nombre d'opérations, à la demande d'ailleurs du gouvernement de l'époque. On va vite mesurer toutes ces contradictions.

Le débat pourrait être encore plus long mais je voulais apporter quelques éclairages complémentaires à ceux de M. Llung.

Je mets le premier rapport aux voix pour Alliage Habitat.

**- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -**

Je mets le deuxième rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -**

**16 – CESSION D'UN TERRAIN APPARTENANT À LA VILLE 15-17 RUE MARTERET - TONKIN – M. Richard LLUNG**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**17 – CESSION D'UN TERRAIN APPARTENANT À LA VILLE 7 RUE MELZET – M. Richard LLUNG**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**18 – ACQUISITION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE POSTE - ALLÉE GEORGES-CLOUZOT - TONKIN – M. Marc AMBROGELLY**

**M. LE MAIRE.-** J'ai deux demandes d'intervention.

Monsieur Ambrogelly ?

**M. Marc AMBROGELLY.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette ancienne poste est fermée déjà depuis un certain temps. Le centre social du Tonkin va entamer des travaux de réfection et de reconstruction et on a recherché, sur l'ensemble du quartier, des locaux disponibles pour accueillir les activités du centre social pendant les travaux.

Le local de l'ancienne poste étant vacant, il a fait partie de ces locaux qui ont été sollicités pour accueillir les activités du centre social momentanément.

Par ailleurs, il se trouve que la SERL était disposée à céder pour 1 € symbolique le local, la Ville a profité de cette occasion pour l'acquérir, une fois que le centre social l'aura quitté.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur Poncet ?

**M. Stéphane PONCET.-** Une explication de vote : la situation du Tonkin a des conséquences sur les commerçants. Nous en avons rencontré plusieurs qui nous ont expliqué leurs conditions de travail. Certes, c'est une occupation temporaire mais je ne vous cache pas que j'aurais préféré l'installation d'un commerce, et je pense que ce sera assez difficile dans l'avenir. Donc, nous nous abstiendrons.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Monsieur Lacoste ?

**M. Régis LACOSTE.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous proposez à notre assemblée d'approuver l'acquisition des anciens locaux de La Poste implantés sur la dalle des Samourais, appartenant à la SERL, et qui devraient accueillir provisoirement le centre social Charpennes-Tonkin.

La fermeture de La Poste de la dalle des Samourais a été vécue à l'époque par les habitants et les commerçants comme le symbole d'un quartier abandonné, oublié des pouvoirs publics.

Lors de notre dernier Conseil Municipal du 26 février, la parole des habitants des terrasses du Tonkin a été forte, poignante, pour témoigner de cet abandon face à la délinquance de rue qui mine leur vie quotidienne, de ces trafiquants de drogue qui occupent jour et nuit les coins de rue, les abords du parc de l'Europe et de la station de Tramway du Tonkin rue Jacques-Brel. Un marché de la drogue connu de tous, un spectacle ahurissant lorsque viennent les beaux jours où les dealers installent tables et chaises sur les trottoirs !

Ils sont les maîtres du quartier, intimident et menacent en groupe, et parfois, armés les riverains et leurs familles. Beaucoup ont préféré déménager, quant à ceux qui ne peuvent partir, ils subissent.

Sans parler des commerçants de la dalle qui souffrent de cette insécurité impactant financièrement leur activité. Un centre commercial sans distributeur automatique de billets, les convoyeurs de fonds refusant de venir du fait de l'absence d'un chemin de livraison sécurisé.

Trafic de drogue, regroupements bruyants, alcoolisés et menaçants dans les parcs, occupation des entrées d'immeubles, rodéos de scooters, voitures brûlées, feux de poubelles, occupation des parkings des sous-sols... Cette situation dure depuis des années et pas seulement au Tonkin. Tous les quartiers de Villeurbanne sont touchés. Chaque été le phénomène s'amplifie jusqu'aux Gratte-Ciel lors de la semaine du 14 juillet. Avec l'ouverture d'un fast-food aux pieds de la mairie, des fenêtres de votre bureau, Monsieur le Maire, vous pouvez désormais l'observer !

Face à la colère montante des habitants, vous vous retrouvez obligé de réagir. Il est loin le temps où vous rejetiez avec un certain mépris nos demandes répétées d'armement de la police municipale et de mise en place d'un réseau de vidéo-protection que vous qualifiez alors d'inefficace !

Qu'avons-nous entendu, ici même, lors de la présentation par notre président de groupe, Jean-Wilfried Martin, de notre vœu sur l'armement de la police municipale.

Que de temps perdu pour la sécurité des Villeurbannais !

La police municipale est enfin armée et vous avez décidé d'installer des caméras, autour de l'Hôtel de Ville, au Totem et rue Jacques-Brel... comme quoi ces caméras semblent être désormais efficaces... mais seulement sur trois sites ! Les habitants des autres quartiers de la ville, eux aussi touchés par les trafics de drogue et la délinquance, n'ont pas le droit d'être protégés par des caméras.

Rien pour les Buers, rien pour Croix-Luizet, rien pour Saint-Jean, rien pour Cusset, rien pour Les Brosses, rien pour Grandclément, rien pour les Maisons-Neuves, rien pour La Ferrandière, La Perralière, Dedieu-Charmettes et j'en passe...

30 caméras pour 150 000 habitants !

À Mions, le maire, ancien Villeurbannais que nous connaissons tous, a porté son réseau de vidéoprotection à 44 caméras mais pour 12 000 habitants !

À Villeurbanne, le compte n'y est pas ! Le temps des études est terminé, il faut agir !

Monsieur le Maire,

Vous annoncez entrer dans le dispositif, je vous cite « avec raison » et je l'espère avec sincérité et non calcul politique. Il n'y a donc aucune raison que nos concitoyens des autres quartiers de Villeurbanne ne profitent pas de ce dispositif de vidéoprotection. Oubliez votre posture critique et assurez avec tous les moyens humains et technologiques la sécurité des Villeurbannais !

C'est votre devoir de premier magistrat de notre commune !

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Moi, je ne vous remercie pas.

Monsieur Ambrogelly ?

**M. Marc AMBROGELLY.**- Je vais vous féliciter parce que vous avez réussi à parler cinq minutes complètement en dehors du sujet de la délibération qui nous intéressait. Là, vraiment, vous avez fait très fort !

J'entends le vocabulaire que vous utilisez. Finalement, Monsieur Morel, je vous plains parce que vous allez vous retrouver dans une sorte de consensus qui va se faire par-dessus votre tête entre les deux groupes de la droite, vous avez tenu des propos qui n'étaient pas loin de ceux de M. Poncet. Quand on entend M. Wauquiez qui est votre chef de file et qui tient le même langage que les adhérents du Rassemblement National, vraiment, vous avez un mépris, à la fois Les Républicains et le Front National, parce que je vous mets finalement dans la même enveloppe. Vous êtes les mêmes flatteurs des mêmes difficultés des habitants. Vous savez parler uniquement de cela et vous flattez les difficultés que les personnes peuvent avoir.

Monsieur Lacoste, vous me surprenez. Je pensais que vous étiez un démocrate. Là j'entends des choses...

**M. Régis LACOSTE.**- Avoir des leçons de démocratie de votre part...

*(Brouhaha)*

**M. Marc AMBROGELLY.**- Vous ne nous amusez pas Monsieur Lacoste, vous rejoignez vos collègues du Rassemblement National et, finalement, l'ancienne poste est bien loin de tout cela. Je vais m'arrêter là parce que, franchement, on en oublie le centre social. Vous avez vraiment beaucoup de mépris pour la population.

**Mme Michèle MOREL.**- Vous en faites trop !

**M. Marc AMBROGELLY.**- Je vous en prie Madame Morel ! Vous étiez au congrès du Front National ?

**Mme Michèle MOREL.**- Le maire veut que vous arrêtiez ce top !

**M. LE MAIRE.**- Quand M. Poncet se fait discret, M. Lacoste le remplace !

*(Rires. Brouhaha)*

M. Poncet n'a parlé que du remplacement... Permettez Monsieur Lacoste, on vous a entendu et c'est assez difficile de déglutir quand on vous entend de cette façon.

M. Poncet s'est fait discret, ce qu'il dit et qu'il pense, c'est autre chose. Il a dit qu'il préférerait un commerce. Je vais même lui répondre : l'installation du centre social est liée à une conjoncture, au fait que le centre social Charpenne-Tonkin se rénove, et c'est bien pour le quartier Charpenne-Tonkin aussi, parce que le centre social Charpenne-Tonkin œuvre dans le domaine social dans ce quartier avec toutes les populations. On aimerait aussi entendre cela quelquefois.

Ce centre social entrant dans une opération importante de rénovation, sur laquelle nous avons travaillé en coordination avec la Caisse d'allocations familiales, il a besoin de surfaces et une partie de ces locaux pourront l'accueillir provisoirement pendant un ou deux ans peut-être, je ne sais pas. C'est une opportunité.

J'en viens à votre intervention : « nous souhaitons aussi que ce local devienne une façade à caractère commercial, associatif », nous verrons bien, nous en discuterons. Il y a un conseil de quartier, il y a des habitants qui travaillent, qui agissent, cela fera partie aussi des débats que nous pourrons avoir pour faire en sorte que, sur cette dalle, nous ayons une utilisation de ce local qui soit la plus pertinente possible.

Il y aura sans doute des désaccords mais nous en parlerons dans le cadre de la démocratie participative.

Il vaut mieux discuter de cela que d'entendre le sempiternel refrain de M. Lacoste sur l'armement de la police municipale. Il ne savait même pas qu'il y avait des policiers armés, il le demandait la dernière fois alors que nous l'avions fait. On voit bien l'usage que vous faites de cela. Ce qui vous importe, ce n'est pas la réalité mais de faire une espèce de tribunal et, effectivement, avec des propos aujourd'hui qui sont vraiment « wauquiezrisés » à fond.

Vous n'avez pas de difficulté, j'ai entendu ce matin votre leader demander le retour de l'État d'urgence, il a critiqué M. Macron à tel point que l'on avait envie de le défendre, même moi ! *(Rires. Brouhaha)*

On avait envie de le défendre quand on entendait de telles stupidités de la part de Wauquiez. Plus c'est gros, plus on pense que cela passe, et vous, vous êtes vraiment dans la ligne ici. Vous en ajoutez. Comme la dernière fois les habitants ont parlé, vous aviez envie de vous inscrire mais vous ne saviez pas ce qu'ils allaient dire, vous vous rattrapez un Conseil Municipal après pour dire que vous aussi vous en avez parlé !

Voilà la réalité. C'est un peu triste de votre part, c'est caricatural.

Je terminerai avec Mions, l'ancien Villeurbannais. S'il est parti à Mions alors qu'il avait été candidat sur votre liste à plusieurs reprises, c'est qu'il n'avait jamais réussi à se faire élire à Villeurbanne, ce qui n'est pas brillant. À Mions, d'après ce que je sais, il n'est pas dans une très bonne situation pour se faire réélire la prochaine fois, parce qu'avec ses pratiques, et ce n'est pas les caméras ou l'armement de ses petits policiers municipaux, il

a réussi à se fâcher avec toute son équipe municipale qui est pourtant dans sa majorité. Je n'entre pas dans ce détail mais vous avez parlé tout à l'heure de Saint-Priest et de Rillieux, ne nous donnez pas en exemple le maire de Mions. C'est pitoyablement dramatique !

Je mets ce rapport aux voix dont je rappelle qu'il s'agit des locaux de La Poste pour mise à disposition au centre Charpennes-Tonkin. La vente à l'euro symbolique se fera à la Ville lorsque le centre social ne l'utilisera plus.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) -

**19 – ACQUISITION DU STADE AHMED MOKRANE - 137 AVENUE PAUL-KRUGER - CYPRIAN - LES BROSSES – M. Prosper KABALO**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**20 – AUTORISATION DE VENDRE DES VÉHICULES – M. Prosper KABALO**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**21 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR 2018 – M. Didier VULLIERME**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**22 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DES CENTRES SOCIAUX – M. Marc AMBROGELLY**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**23 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR ADMINISTRATION ET PATRIMOINE – M. Prosper KABALO**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -



**24 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC – Mme Claire LE FRANC**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**25 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE – Mme Sarah SULTAN**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**26 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SCOLAIRE – M. Damien BERTHILIER**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**27 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CULTUREL – M. Loïc CHABRIER**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**28 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DU SPORT – M. Ali MOHAMED AHAMADA**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**29 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE – Mme Anne REVEYRAND**

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande d'intervention de M. Morel. Mme Reveyrand souhaite peut-être dire quelques mots ?

**Mme Anne REVEYRAND.-** Une rapide présentation de ce rapport.

C'est une part de notre politique énergétique qui est mise en évidence ici. Un audit énergétique global a permis en son temps d'établir une programmation de travaux en

fonction de différentes priorités. Là, il s'agit des travaux pour l'amélioration thermique de bâtiments.

En 2018, ce ne sont pas moins de 1,65 M€ consacrés à ces études et travaux et, aujourd'hui, ces investissements qui vous sont proposés concernent des équipements très divers qui vont du gymnase Eugène Fournière pour un montant de 730 000 € à la crèche du Tonkin en passant par l'Hôtel de Ville pour 300 000 € et la Maison du livre, de l'image et du son pour 80 000 €.

Je vais attendre les propos de M. Morel pour éventuellement lui apporter réponse si nécessaire.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Morel ?

**M. Hervé MOREL.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Suite à ma question posée en commission sur « l'objectif d'économies d'énergie attendues pour les bâtiments et notamment à l'Hôtel de Ville », il m'a été répondu qu'ils étaient en partie décrits dans le rapport sur le développement durable de la Ville et qu'établir une prévision de retour sur investissement n'était pas simple.

Effectivement, cela n'est jamais très simple. Toutefois, nous rappelons que la réglementation impose à tout propriétaire voulant vendre un bien immobilier de faire un diagnostic énergétique, qui n'est d'ailleurs pas très cher, et, pour des travaux de rénovation énergétique, de nombreuses sociétés proposent de faire un audit énergétique pour évaluer les gains à escompter.

Le rapport sur le développement durable de la Ville décrit des généralités, quelque part les objectifs de la COP 21, mais pour l'Hôtel de Ville, par exemple, seule la nature des travaux est décrite.

Notre interrogation porte sur le diagnostic avant et après travaux et nous souhaitons que soient précisés les objectifs des travaux sur les économies d'énergie. En résumé, nous souhaitons que la Ville fasse comme les particuliers, ce qui leur est imposé et ce qui se pratique. C'est plus factuel que la simple déclaration que vous nous proposez. Cela permettrait en outre d'améliorer l'image de la Ville en matière de transparence de la vie publique.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Madame Reveyrand ?

**Mme Anne REVEYRAND.**- Il ne s'agit nullement d'être opaque et de ne pas présenter les travaux dans tous leurs objectifs.

Je vous ai parlé à l'instant, en présentation du rapport, d'un audit énergétique global des bâtiments de la Ville. Si cet audit a été fait, c'est bien parce qu'il permet une programmation avec des objectifs très précis. qui ne sont pas seulement des objectifs financiers. C'est pour cette raison qu'il vous a été répondu que les résultats n'étaient pas si faciles que cela à objectiver. En tout cas, les objectifs sont connus, quand on fait des travaux, on sait vers quelles économies d'énergie on va.

Je disais aussi sur cette politique énergétique qu'il s'agit de dépenser moins, c'est bien évident, mais il s'agit aussi de réduire notre production de gaz à effet de serre, de préserver nos ressources fossiles, de lutter contre la pollution de l'air, d'avoir recours autant que faire se peut à des énergies locales et renouvelables, mais d'autres motivations que financières guident cette démarche.

Tous les propriétaires de patrimoine le savent bien, au-delà des économies de fonctionnement que l'on peut évoquer, on a dû vous apporter aussi cette réponse (on est quelquefois jusqu'à près de 50 % parfois même 60 % d'économies en consommation d'énergie, on vous a cité le groupe scolaire Pasteur où l'on est à 60 % d'économies de fonctionnement), il s'agit de rénover, d'entretenir, de revaloriser un patrimoine, de fournir plus de confort aux occupants et, accessoirement, de faire du bien à la planète.

C'est la raison pour laquelle je n'aime pas parler de temps de retour mais nos objectifs, nous les contrôlons, nous les tenons, nous les affichons si nécessaire.

**M. Hervé MOREL.**- Ce serait bien de les rendre publics.

**Mme Anne REVEYRAND.**- Si vous le souhaitez, nous pouvons les rendre publics.

**M. LE MAIRE.**- Bien sûr, nous avons des objectifs et nous les rendons publics.

**Mme Anne REVEYRAND.**- Il n'y a pas de choses secrètes et cachées. Le rapport de développement durable est peut-être plus généraliste mais nos objectifs seront publiés. Ils vont quelquefois au-delà de ce que l'on espérait d'ailleurs.

**M. LE MAIRE.**- Je vais prendre un exemple parce que je veux bien qu'il y ait des ratios mais, en même temps, on peut en mesurer les limites.

Vous êtes ici au sein de l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal. Vous avez autour de vous des menuiseries métalliques qui datent des années trente. De toute façon, nous devrions, quatre-vingts ans après, entrer dans le changement de ces menuiseries qui ferment encore bien, que l'on a fait un peu réparer mais pour lesquelles les courants d'air sont nombreux. Même si nous n'avions aucun objectif en matière d'économies énergétiques, nous devrions les remplacer et cela nous coûterait très cher.

Comme nous allons nous saisir de ces remplacements pour essayer aussi d'avoir des économies énergétiques, ce sera un vrai chantier important. L'architecte des Bâtiments de France nous impose d'avoir des choses à l'identique et il nous demande de les conserver. Cela signifie que cela se fera fenêtre par fenêtre, qu'il faudra emmener chacune de ces menuiseries dans des ateliers de serrurerie où elles seront redressées. C'est un vrai travail très compliqué d'artisan du patrimoine. Ensuite, elles seront réinstallées. Nous pourrions y installer des doubles vitrages, ce qui n'est pas simple quand on garde les mêmes.

Au bout du compte, nous aurons dans ce bâtiment des menuiseries neuves mais vraiment à l'ancienne puisque ce sont les mêmes et, en même temps, nous répondrons à un objectif d'économies d'énergie.

Si on voulait des économies d'énergie, on pourrait fermer toutes les fenêtres et faire nos séances avec du placoplatre, de la laine de verre, on serait tranquille en termes d'économies d'énergie.

Souvent, plusieurs objectifs se croisent et celui de l'Hôtel de Ville ici en est un vrai exemple. Avoir une espèce de ratio avec un calcul ordinaire entre ce que cela a coûté et combien cela rapporte, on voit bien qu'ici, du fait de la complexité des travaux et des coûts induits par cet aspect patrimonial au sens large, cela ne va pas nous rapporter autant en termes d'amortissement que quand on refait une façade d'école où l'on peut changer complètement et, encore, ce n'est pas toujours facile, il y a parfois aussi des préoccupations patrimoniales.

Il faut prendre en compte tout cela plutôt que de demander de rendre publics ces résultats. On pourrait rendre public le coût de ces travaux, les résultats en termes d'économies d'énergie et les résultats patrimoniaux qui ne s'objectivent pas de la même manière, cela n'aurait pas de sens dans ce cas. J'ai cité cet exemple parce qu'il est très parlant pour illustrer ce que Mme Reveyrand a dit d'une manière plus générale sur nos équipements.

Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**30 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ D'ACCÉLÉRATION DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE LINKSIUM ET L'UNIVERSITÉ SAVOIR MONT-BLANC POUR L'OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES – Mme Anne REVEYRAND**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**31 – VENTE DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) – Mme Anne REVEYRAND**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**32 – MODALITÉS D'ORGANISATION DU MARCHÉ AUX PLANTES ET DES BONS PLANTS 2018 – Mme Anne REVEYRAND**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**33 – DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRÈS DE L'ÉTAT, DE LA MÉTROPOLE DE LYON ET DE L'ANRU - POLITIQUE DE LA VILLE – Mme Claire LE FRANC**

**M. LE MAIRE.**- M. Bravo qui souhaitait intervenir a retiré son intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) –**

**34 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018 – Mme Claire LE FRANC**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) –**

**35 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERS CENTRES SOCIAUX – M. Marc AMBROGELLY**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**36 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION VIOLENCES INTRAFAMILIALES FEMMES INFORMATIONS LIBERTÉS - SOS FEMMES (VIFFIL - SOS FEMMES) POUR L'ANNÉE 2018 – M. Didier VULLIERME**

**M. LE MAIRE.**- J'ai une demande d'intervention pour le groupe socialiste de Mme Gachet.

Monsieur Vullierme ?

**M. Didier VULLIERME.**- Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération que nous vous présentons tous les ans pour subventionner cette association que la Ville de Villeurbanne soutient depuis longtemps, sur deux volets : à la fois sur le fonctionnement de cette association d'aide aux victimes, plus particulièrement victimes de violences intrafamiliales, ainsi que sur l'investissement pour l'achat de mobilier et l'équipement des logements dans lesquels l'association VIFFIL héberge des femmes et souvent leurs enfants victimes de violences conjugales pour les mettre à l'abri.

**M. LE MAIRE.**- Madame Gachet ?

**Mme Christelle GACHET.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Alors qu'avait lieu, au début de ce mois, la journée internationale des droits des femmes, notre groupe a souhaité prendre la parole sur cette délibération pour rappeler

l'importance de mener une politique ambitieuse sur ce sujet et souligner le travail essentiel des associations.

Chaque année, plus de 225 000 femmes sont victimes de violences conjugales, plus de 80 000 de viol ou tentative de viol. Plus d'une femme sur deux dit avoir subi harcèlement ou agression sexuelle, violences, insultes, humiliations, menaces.

Nous vivons depuis plusieurs mois un basculement de l'opinion publique sur ces questions et une prise de conscience de la société toute entière. Les mouvements « Balance ton porc » et « Me too » ont permis une libération salutaire de la parole des femmes mais le combat est loin d'être gagné.

Face à une extrême droite qui menace les plannings familiaux de fermeture, face à une droite qui considère que siffler une femme dans la rue n'est pas grave comme nous avons pu l'entendre de la bouche d'une porte-parole LR la semaine dernière, nous devons convaincre plus que jamais de la nécessité d'agir et de soutenir les associations comme VIFFIL - SOS femmes.

Pour les victimes qui parviennent à porter plainte, c'est souvent un parcours du combattant. Elles doivent effectivement convaincre les policiers, prouver l'absence de consentement, engager des frais de justice, patienter le temps d'une procédure longue et, bien souvent, supporter des regards parfois accusateurs.

L'association VIFFIL - SOS femmes est née en janvier 1979 de la volonté municipale. C'est une association de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans le cadre de la sphère privée. C'est en France un centre pionnier de l'hébergement d'urgence.

L'association épaula les victimes tout au long de leur parcours, les héberge et leur apporte un accompagnement psychologique et juridique. Elle aide également leurs enfants à se reconstruire à la suite d'épisodes violents afin d'éviter des phénomènes de répétition.

De nombreux chantiers ont été lancés lors du dernier quinquennat avec des dispositifs efficaces comme le téléphone Grave Danger. La loi de 2012 sur le harcèlement sexuel, le rapport de 2016 rédigé par Pascale Crozon que je tiens à saluer, puis le plan d'urgence annoncé la même année ont permis d'avancer sur les volets juridique, budgétaire et organisationnel.

La sensibilisation à l'égalité fille-garçon dès le plus jeune âge portée par Najat Vallaud-Belkacem, les ABCD de l'égalité et la déconstruction des stéréotypes de genre que certains ont instrumentalisés à des fins politiques en parlant de théorie du genre, étaient des leviers importants d'une politique plus globale.

Nous sommes à ce titre satisfaits de voir que le gouvernement actuel a souhaité maintenir ces objectifs, notamment via le projet de loi porté par Marlène Schiappa.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles de VIFFIL - SOS femmes et, plus généralement, toutes celles et tous ceux qui s'engagent au quotidien pour soutenir les femmes victimes de cette brutalité. Plus généralement, je salue toutes celles et tous ceux qui se mobilisent pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes, seule solution durable pour éradiquer définitivement ces violences.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**37 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES**  
**– M. Loïc CHABRIER**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**38 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**  
**VILLEURBANNAISES** – **M. Ali MOHAMED AHAMADA**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**39 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE**  
**VILLEURBANNE, LA MUTUELLE SO'LYON ET L'OFFICE DU SPORT DE**  
**VILLEURBANNE** – **M. Ali MOHAMED AHAMADA**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**40 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS**  
**« PARTENARIATS EUROPÉENS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE »** –  
**Mme Samia BELAZIZ**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) -**

**41 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE**  
**PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS** –  
**M. Jean-Paul BRET**

**M. LE MAIRE.**- Il s'agit d'une communication d'un rapport qui passe à la Métropole et que nous sommes tenus de présenter. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je n'ai pas à le mettre aux voix, il vous a été communiqué.

Conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, nous avons une question orale. Cette procédure a été sollicitée par le groupe Europe Écologie Les Verts. Je pense qu'elle a été mise sur vos tables. Je vais lui donner la parole et ensuite je lui répondrai, en tout cas je répondrai par rapport à la problématique qu'elle évoque.

**Mme Béatrice VESSILLER.**- Merci.

Je précise que la question est présentée aussi par le groupe communistes et républicains.

Les flux migratoires sont très nombreux dans le monde, au sein des pays en développement mais aussi de plus en plus vers l'Europe.

Les guerres, les conflits, les crises climatiques, écologiques, qui deviennent des crises économiques, alimentaires, humanitaires, conduisent des millions de personnes à se déplacer pour survivre, pour tenter de trouver un pays où il sera possible d'avoir un avenir apaisé pour elles et leurs enfants.

Les migrations ne vont que s'amplifier dans les années à venir, pour des raisons géopolitiques et environnementales notamment et, en l'absence de gestion de l'accueil, ce sont les mafias qui sont favorisées, le trafic d'êtres humains et la délinquance, alors qu'accueillir avec dignité les migrants, c'est non seulement appliquer les traités internationaux sur le respect des droits mais c'est aussi éviter le rejet par les populations des pays d'arrivée.

C'est également permettre à ces personnes de faire leurs démarches dans de bonnes conditions pour l'accès à leurs droits, le droit d'asile notamment, la convention de Genève de 1951 ; c'est aussi leur permettre d'apprendre la langue pour s'intégrer, se former, pourvoir des emplois en tension, et notre pays n'en manque pas, et c'est construire avec les populations locales un avenir commun ou offrir un accompagnement digne à ceux qui ne s'installeront pas durablement.

Tout au long du XXe siècle, la France, comme d'autres pays d'Europe, a accueilli des vagues de migrants, jusque dans les années quatre-vingt. Rappelons les 300 000 boat people arrivant d'Asie du Sud-Est. Au fil des décennies, toutes ces personnes sont, comme on le dit à Villeurbanne avec cette formule qui nous plaît bien, « venues d'ailleurs, devenues d'ici ».

L'arrivée des migrants est importante dans les métropoles dont la nôtre et, même si le nombre de places ouvertes par l'État a fortement augmenté en 2017 - c'est tant mieux - trop de personnes sont encore sans solution sur le Grand Lyon.

Pourtant, la Métropole et plusieurs villes de notre territoire se sont impliquées dans l'accueil de ces publics et l'hébergement d'urgence, et tout particulièrement Villeurbanne avec un centre d'accueil et d'orientation, Monsieur le Maire, que vous avez souhaité ouvrir aux Brosses suite au démantèlement du camp de Calais, la mobilisation de lieux pour le plan Grand Froid, la mise à l'abri pendant l'hiver de plusieurs familles soutenues par le collectif Jamais sans Toit, la mise à disposition d'un gymnase en urgence suite à l'incendie du Squat Baudin. En outre, de nombreuses associations, des collectifs citoyens mais aussi des particuliers ont contribué et contribuent encore à des actions de solidarité pour l'hébergement et l'accompagnement des migrants.



L'État, qui a en charge la politique migratoire, l'accueil, l'hébergement, le traitement des demandes d'asile ne peut agir seul. Dans toutes les agglomérations qui font face à ces situations, celles qui parviennent à bien les gérer, en tout cas mieux que la nôtre, notamment à éradiquer les squats, les campements, offrir des solutions d'accueil à toutes les personnes, sont celles où un partenariat large entre tous les acteurs a permis de construire des réponses appropriées.

La Métropole est dotée d'un plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) qui est copiloté avec l'État. Dans ce cadre, face à l'urgence de solidarité, l'ensemble des acteurs doivent collectivement définir et mettre en œuvre sans tarder de nouvelles mesures en faveur de l'hébergement et de l'accueil pour que chacun prenne sa part : l'État, la Métropole, toutes les communes et les associations.

Alors, le plan Grand Froid arrive à échéance dans quelques jours et il nous semblerait intéressant que le préfet réunisse l'ensemble des communes, les associations, les collectifs citoyens ainsi que l'ensemble des acteurs publics et privés, dont les bailleurs sociaux d'ailleurs, qui sont à l'œuvre sur le territoire métropolitain pour administrer et gérer l'accueil, assurer l'accueil sous toutes ses formes et accompagner les parcours des personnes, et nous pensons tout particulièrement à celles qui sont actuellement sur le territoire de Villeurbanne, les familles sans toit et les personnes hébergées dans le squat rue Baudin.

Un tel partenariat permettrait d'élaborer un plan d'action pour l'accueil et l'inclusion sociale pour les demandeurs d'asile, les réfugiés, les nouveaux arrivants issus de l'immigration, et l'accompagnement de ceux qui, aujourd'hui, ne sont pas destinés à s'installer durablement.

Monsieur le Maire, de ce fait, pourriez-vous nous informer sur les éléments que vous avez du préfet concernant la sortie du plan Grand Froid, les actions qui sont envisagées pour qu'une solution soit trouvée pour les personnes menacées de retourner à la rue à l'échéance de ce plan Grand Froid, mais bien au-delà dans la durée comme je l'ai expliqué ?

Parmi les pistes de travail, citons une meilleure connaissance des publics concernés, la connaissance et la valorisation des formes d'accueil et d'accompagnement, qu'elles soient institutionnelles, caritatives, humanitaires ou militantes, qui sont aujourd'hui mises en œuvre dans la métropole, l'examen des réponses alternatives existantes ou possibles, notamment l'utilisation d'immeubles vacants avec des conventions d'occupation temporaire, des abris temporaires, de l'habitat alternatif et le renforcement des dispositifs d'accompagnement dans le sens des préconisations du rapport d'un député de En Marche, Aurélien Taché, qui a remis son rapport parlementaire récemment et qui porte en particulier sur l'apprentissage du français.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que nous souhaitons vous demander avec cette question orale. Nous avons mentionné dans le vœu une citation de Jean-Marie Le Clézio qui, avec de nombreux intellectuels, s'est mobilisé récemment sur la politique qui est déjà menée et qui s'annonce : *« Ils ne sont pas étrangers, ils ne sont pas des envahisseurs, ils sont nos semblables, ils sont notre famille. »*

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je vais moi-même évoquer les problématiques et les questions qui sont à la fin de votre propos.

Je voudrais d'abord dire que la première partie de votre propos évoque une situation où les constats que vous faites sont les miens, en tout cas ils sont partagés, par beaucoup je pense, pas par tous sans doute, d'autant plus que j'ai été moi-même amené à les énoncer et à les développer à de très nombreuses reprises dans différentes occasions, différents lieux et différentes configurations. Vous le savez sans doute puisque vous étiez quelquefois présente à des réunions, récemment au Zola où nous avons présenté là où nous en étions de la Mission Accueil.

Sur le fond, l'essentiel de ce constat que j'ai repris moi-même, que d'autres reprennent bien sûr de très nombreuses fois, c'est que nous sommes dans un contexte de migration qui est tout à fait inédit depuis 1945. On a un peu tendance à l'oublier parce que pour beaucoup d'entre nous ici, et peut-être pour tous, personne n'était né, mais pour ceux qui s'intéressent à l'histoire, on s'aperçoit que cette période qui a suivi la fin de la deuxième guerre mondiale a été une période de migrations extrêmement importantes de populations de l'Est déplacées par la guerre, de la Pologne, de l'URSS vers d'autres pays et, quantitativement, c'était un mouvement migratoire d'une ampleur exceptionnelle.

C'est bien de le rappeler parce que, quand on mesure aujourd'hui ce que cela représente quantitativement pour notre pays et l'Europe, on est à des échelles quantitatives qui sont de loin beaucoup moins importantes.

Nous sommes dans une situation où, depuis 1945, nous n'avons pas connu de migrations de cette importance. Tous les experts s'accordent à dire que ce mouvement est profond, structurel et durable.

Certains sans doute ne partagent pas ce point de vue mais ce sont des faits. Ériger des murs n'empêchera rien, que ce soit des murs physiques ou des murs législatifs, puisque, aujourd'hui, c'est parfois la tendance qui peut être utilisée. Là aussi, je veux généraliser mon propos puisque la France a connu je ne sais combien de projets de loi destinés à contrer ce phénomène et un nouveau se prépare. On voit bien que, sur ce plan, ces projets de loi, les différentes mesures législatives sont peu de chose par rapport à cette réalité de la migration.

Autrement dit, la question n'est pas de savoir s'il nous faudra ou non accueillir, c'est de savoir comment. Je crois que c'est ce qui s'impose à nous et c'est le sens de la Mission Accueil que j'ai mise en place voici bientôt dix-huit mois, que j'ai confiée au directeur d'Est Métropole Habitat et à d'autres personnes qu'il a associées autour de lui.

Cette mission n'est pas destinée à faire des miracles, elle est destinée d'abord à faire un recensement de situation. C'est vrai qu'à Villeurbanne (Madame Vessiller, vous l'avez dit dans votre courrier), nous avons une tradition historique de l'accueil qui fait que nous ne sommes peut-être pas un territoire comme d'autres dans cette Métropole ou dans d'autres territoires de la France métropolitaine. De très nombreux acteurs sur le terrain s'y consacrent. Madame Le Franc me soufflait tout à l'heure de ne pas oublier le CCAS à Villeurbanne qui réunit très régulièrement différents collectifs, différentes associations. Le CCAS, c'est la Ville par les actions qu'elle mène.

Nous avons aussi des structures comme Forum Réfugiés, d'autres structures qui gèrent des CAO, des centres d'accueil et d'hébergement, des résidences sociales même si elles ne relèvent pas aujourd'hui tout à fait de cette problématique. Il existe un terreau associatif et humain, surtout dans cette ville, qui fait que nous sommes sans doute en situation, plus qu'ailleurs, mieux qu'ailleurs surtout, de voir comment nous pouvons prendre part demain, de façon raisonnée, sans angélisme, à cette notion d'accueil qui se posera à nous.

Nous avons deux acteurs que nous avons associés à cette démarche de façon peut-être un peu plus importante :

- Le Rize que nous avons contribué à mettre en place, qui développe à travers la mémoire l'histoire des migrations dans notre ville puisque notre ville s'est faite avec des personnes venues d'ailleurs devenues d'ici - je ne demande pas de droits d'auteur mais je suis satisfait que vous le rappeliez.
- Le centre culturel œcuménique qui est un lieu de diversité mais qui est aussi aujourd'hui pour nous un outil de participation citoyenne dans lequel nous sommes associés pour mener un certain nombre de politiques et pas seulement dans ce domaine.

Voilà le sens de cette Mission Accueil.

Au-delà du recensement, de la dynamique qu'elle peut créer, l'objectif est aussi de voir comment, de façon concrète, et non pas simplement à travers des conférences et des échanges, nous pouvons demain participer à cela. Des choses ont déjà été présentées à la réunion au Zola à laquelle je participais malgré une panne d'électricité qui nous a un peu contraints dans l'énoncé des choses. Je sais par exemple que certains au Front National, je ne sais pas si c'est dans cette assemblée ou ailleurs, disaient : « Pourquoi ne prenez-vous pas chez vous des migrants ? », ce n'est pas vous Madame Morel ?

Quelques-uns ici dans notre assemblée vont en prendre parce qu'avec l'association Singa, et je ne serai pas le dernier sans doute, une association qui œuvre dans ce domaine, qui sera associée à cette initiative, un certain nombre de migrants, plutôt réfugiés politiques, pourront être accueillis dans une famille, chez un particulier, pourront peut-être quelquefois participer à quelques week-ends et, pour certains, pourront aller plus loin. Je ne veux pas définir ici les conditions.

C'est important parce que cela montre ce que peut être une réalité et cela nous évite d'avoir des amalgames ou des peurs irraisonnées par rapport à ce que sont ces migrants. Par exemple, ne pas faire d'amalgame - personne ne l'a fait ici - avec les événements que nous venons de vivre malheureusement une nouvelle fois à Trèbes, auxquels j'ai fait allusion au début de mon propos.

Il y aura un appel à projets avec des manifestations d'intérêt, nous mettrons même en place un jury citoyen tiré au sort comme un véritable jury, les gens seront dédommagés, de façon à avoir un panel de personnes qui ne sont pas simplement des personnes, comme certains peuvent l'être dans cette assemblée, portées à davantage d'empathie ou qui ont une histoire qui fait qu'elles partagent cela, de façon à avoir une vision qui ne soit pas uniquement militante de cette problématique. C'est aussi un accueil auquel nous serons sensibles.

J'oubliais une autre dimension mais nous en avons eu un premier exemple samedi et dimanche avec la fête du livre jeunesse qui avait choisi comme thème « Bienvenue » ; c'est un mot ordinaire que l'on utilise souvent dans une assemblée mais cela dit aussi quelque chose, notamment par rapport à cette problématique, et j'ai vu que beaucoup se félicitaient de cette fête du livre jeunesse. Je l'ai dit à M. Martin en rentrant : sur les réseaux sociaux, vous avez trouvé cela très bien. Je trouve que cette manifestation qui participait aussi de cela signifiait quelque chose.

Ce sera le cas aussi de Charivari le 23 juin, l'École nationale de musique sera l'acteur principal de cette manifestation qui aura pour thématique la musique qui, par excellence, est le domaine dans lequel il n'y a pas beaucoup de pureté ethnique, dans lequel les influences se croisent, qu'elles viennent d'Orient, d'Irlande ou d'ailleurs. Je ne vais pas entrer dans une explication ethno-musicale mais s'il y a un secteur dans lequel la musique n'est pas « pure », c'est bien celui-là.

Nous aurons sans doute d'autres manifestations au cours de l'année qui seront un peu sous le sceau de cette connaissance de la diversité, de l'altérité et surtout de l'accueil.

Au-delà du constat, je reviens à vos questions.

D'abord, nous avons à Villeurbanne, à travers ces associations, une multiplicité de dispositifs d'hébergement. Je ne reviens pas sur Calais l'année dernière, certains ne voulaient pas de Calais dans tous nos territoires. Je ne les citerai pas mais chacun les aura reconnus. Depuis que les migrants se sont installés à l'IUFM, est-ce que certains en ont entendu parler pour le territoire et pour les difficultés ou pour les problèmes d'insécurité ? Non ! Cela montre aussi la réalité aujourd'hui de l'accueil des migrants dans une ville.

Forum Réfugiés va s'agrandir à Villeurbanne avec différents dispositifs. Nous avons ouvert à côté de chez moi, dans une ancienne église, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale qui avait sollicité un peu d'émoi puisque c'était à la place de l'église que vendait le diocèse. Je vous invite chacun, si vous avez un peu de temps, à passer devant pour voir que le résultat architectural témoigne peut-être davantage encore que l'église d'avant ce qu'a pu être une architecture religieuse. Elle est bien mise en valeur. Si vous avez envie de pousser la porte, vous verrez la réalité de la vie dans un centre comme celui-là.

Nous avons beaucoup d'acteurs qui agissent véritablement dans ce domaine, qui est un domaine de la solidarité mais j'aurais tendance à dire de l'humanité.

Vos questions sont de deux ordres, elles s'adressent à deux institutions différentes ou à deux niveaux.

La première, c'est la Métropole. Initialement, vous souhaitiez déposer un vœu à la Métropole la semaine dernière, cela ne s'est pas fait mais le contenu de ce vœu était à quelque chose près le contenu de la question orale ici.

Je l'ai dit au président, et l'écoute n'est pas négative, il me semble que la Métropole aurait les moyens d'être un peu plus proactive sur un tel dossier. Je vous lis simplement ce que nous avons écrit dans le projet métropolitain des solidarités voté à la Métropole

voici quelque temps et dans lequel la Ville de Villeurbanne avait apporté une contribution importante. Le sixième point était « Accueil de populations étrangères », je le lis :

*« Même s'il serait ambitieux aujourd'hui au niveau de la Métropole de poser une politique construite d'accueil de nouvelles populations connaissant des statuts divers (réfugiés, demandeurs d'asile, migrants économiques), on ne peut que relever que la mobilisation des acteurs des politiques sociales du logement, de l'insertion, de la santé est aujourd'hui forte, désordonnée et peu efficace. Cette mobilisation se réalise souvent sous la forme d'une coordination assurée par l'État, réalisée au coup par coup, sous l'angle essentiel de la tranquillité publique (qui n'est vraiment qu'un aspect assez marginal par rapport à cette problématique, sinon totalement marginal).*

*Cette population est pourtant présente sur notre territoire, parfois sur la durée, et s'inscrit dans une grande pauvreté à laquelle il est difficile de ne pas trouver de réponse publique. S'agissant avant tout d'une compétence de l'État, la Métropole ne saurait à elle seule être responsable de la réponse (elle est déjà mobilisée sur les mineurs isolés parce que c'est de sa responsabilité vis-à-vis de la loi). Cependant, elle pourrait revendiquer la mise en place d'une véritable coordination articulant les réponses de court, moyen et long terme, au risque que ce sujet vienne alourdir les déséquilibres territoriaux et augmenter la charge des différents acteurs sociaux ».*

Problématique de la géographie de notre territoire, on voit bien que les villes qui sont concernées par cela se situent à Villeurbanne, à Vaulx-en-Velin, à Vénissieux, à Lyon, plutôt dans l'Est lyonnais même si je ne veux pas faire de différence absolue entre les territoires.

*« Pour ce qui concerne les familles avec enfants en bas âge, le lien avec la PMI et la protection de l'enfance est avéré et mériterait un travail spécifique d'articulation. Nous avons pourtant un certain nombre de ressources pour répondre à cet enjeu au niveau des associations, des savoir-faire et de l'expérience. Il conviendrait de les recenser, de définir les moyens qui peuvent être mobilisés, de tracer un cadre d'élaboration d'une réponse publique adaptée. »*

La question du foncier est importante et parfois des logements nécessaires à certaines opérations d'insertion innovante, elle pourrait aussi mobiliser la Métropole en lien avec les communes sous la responsabilité de l'État dont cela reste la compétence.

Voilà ce que j'appelle une Métropole proactive, ne pas attendre forcément que l'État réunisse pour agir.

Je veux dire aussi, puisque l'actualité du squat de la rue Baudin s'est manifestée ces dernières semaines un peu dans l'urgence à travers l'incendie qui a eu lieu dans deux appartements, qui nous a fait réquisitionner, même si c'est l'État qui l'a fait mais, au début, c'est nous qui l'avons fait dans l'urgence, le dimanche soir, pour un incendie qui avait eu lieu le dimanche, le gymnase des Iris où des migrants ont été logés jusqu'au vendredi, et vu la circonstance, c'est aussi cela faire preuve d'humanité. Ensuite, certains ont regagné le squat, d'autres sont allés ailleurs.

Je le dis par rapport à une association qui s'appelle L'Amphi Z, que nous avons rencontrée, qui est assez diverse dans ceux qui y sont. Certains quelquefois poursuivent des objectifs que l'on pourrait qualifier de gauchisants, en tout cas un peu éloignés des préoccupations des personnes dont ils s'occupent, cela peut servir un peu d'alibi, mais d'autres sont véritablement engagés, plein d'humanité.

Avec des associations comme Amphi Z, dont on peut penser qu'à un moment des gens faisaient preuve de beaucoup d'humanité pour faire cela, la difficulté, c'est que quand on a à traiter ces phénomènes dans la durée, il faut avoir en face des associations validées, qui sachent faire ce travail, qui sachent repérer des situations sociales, parce que l'objectif est de faire en sorte que, parmi ces personnes, certaines puissent être aiguillées vers des dispositifs et pas retenues à demeure dans des squats.

C'est le risque que l'on peut avoir dans ce genre de chose, avec évidemment les réticences de certains parce que l'actualité législative peut les effrayer dès qu'ils sont recensés, même si les associations et les travailleurs sociaux ont une certaine éthique ; à partir du moment où ils ont fait des trajets migratoires souvent très longs, ils ont rencontré beaucoup de difficultés, quand il s'agit de décliner leur identité et d'où ils viennent, une vraie crainte se manifeste, et la dernière loi n'a pas contribué à faciliter les choses. Ils ont entendu cela et, à partir de là, demander une identité ou simplement d'où ils viennent fait qu'une vraie crainte se manifeste par rapport à un éventuel contrôle, alors que quand ce sont des associations comme Notre-Dame des Sans-Abri ou l'Armée du Salut ou quelques autres qui travaillent dans ce secteur, l'objet est de repérer les cas, de voir de quel type d'aide ils relèvent, ce qu'ils peuvent être, ce que l'on peut faire, ce que l'on ne peut pas faire.

C'est aussi la difficulté avec des associations, je leur ai dit et nous leur dirons si elles souhaitent nous rencontrer comme elles l'ont dit d'ailleurs.

Voilà pour cette question.

Donc une Métropole qui soit proactive, qui n'attende pas d'être confrontée à des demandes de locaux qui existent ou pas. Il y a aussi des fantasmes, on voit des locaux, ils sont vides, on pense qu'on peut y aller. La réalité n'est pas si simple que cela, il faut que ce soit des locaux en situation de pouvoir accueillir, il ne faut pas que ce soit des usines dévastées comme nous en avons eues. Mais il y en a un certain nombre et plutôt que de laisser se développer des fantasmes pour des squatteurs, on aurait un vrai recensement. Cela permettrait d'aborder les situations de façon plus active. C'est ce que j'appelle être proactif sur ce secteur et pragmatique aussi sans céder à l'angélisme et aux difficultés qui peuvent être les nôtres.

Quant à l'État, si on s'en tient à ce qu'est la loi, c'est lui qui est responsable de ces personnes. On peut dire que l'on ne fait rien, c'est l'État. Ce n'est pas ce que nous faisons ici, ce n'est pas ce que fait non plus la Métropole, notamment sur un certain nombre de points. On ne peut pas non plus oublier son rôle et c'est à lui aussi un peu d'organiser tout cela.

Pour répondre très concrètement, et j'en terminerai par là parce que ce n'est qu'un petit bout de réponse un peu factuel à votre réponse, il y a demain une réunion à la préfecture sous l'autorité du préfet, et Mme Le Franc me dit qu'il y en aura une deuxième. Sera-t-il là ? Je ne sais pas mais c'est lui qui invite, elle s'appelle « La mise en œuvre des orientations sur le logement d'abord », à travers trois axes de travail :

- Les réfugiés : le relogement
- La résorption des campements et bidonvilles

- La fin du renfort hivernal

Il n'y a pas seulement les collectivités locales, il y a des associations et des collectifs, des bailleurs sociaux. Il y en aura sans doute une deuxième en avril parce que je doute qu'en deux heures de travail tous les problèmes soient résolus. Je pense qu'on pourra quand même progresser sur ces questions. La Ville de Villeurbanne sera évidemment représentée à cette réunion.

J'ajoute qu'au-delà des associations, avec un certain nombre de familles qui étaient sur des squats en plein air (je pense au squat de la Feyssine voici quelque temps qui n'existe plus depuis près de deux ans), pour d'autres aussi, nous avons mis en quelque sorte la main à la pâte. Nous n'avons pas la responsabilité, nous n'allons pas faire ce que nous ne sommes pas capables de faire, mais quand nous pouvons, avec des familles dont les enfants fréquentent régulièrement l'école (c'est un peu le critère qui nous permet de voir cela) et qui sont présentes depuis longtemps sur notre territoire, nous essayons d'avancer des situations, à travers des logements, souvent des anciens logements d'instituteurs.

Ce sont des cas presque individuels à traiter chaque fois séparément mais avec des résultats intéressants parce qu'on voit qu'un an après, certains ont trouvé un travail, ont appris la langue, ils s'inscrivent dans un parcours résidentiel, un parcours de la normalité.

Tout cela reste quand même des actions qui, pour la Ville, parce que ce n'est pas de notre responsabilité principale, témoignent de notre engagement plus qu'elles ne contribuent à résoudre le problème quantitativement de façon importante.

Voilà mes chers collègues. Merci de m'avoir écouté jusqu'au bout.

*La séance est levée à 20 heures 06.*